



BUDGET 2022

Département de Saône-et-Loire

SOMMAIRE DU RAPPORT

SOMMAIRE DU RAPPORT	2
LES GRANDS EQUILIBRES DU BUDGET PRIMITIF 2022	4
Caractéristiques du budget primitif 2022	4
Budget principal	4
Budget annexe du SPIC Très Haut Débit (THD)	5
Budget annexe du Centre de santé départemental (CSD)	5
Budget annexe « EHPAD de Mervans »	6
DES RECETTES DYNAMIQUES EN 2022	7
Portées par les produits de la fiscalité indirecte et les compensations de dépenses supplémentaires, les recettes de fonctionnement devraient augmenter en 2022	7
Les recettes de fonctionnement du budget principal	7
Les recettes de fonctionnement des budgets annexes seront en hausse à mesure du développement du Centre de Santé Départemental et du Très Haut Débit	13
Des recettes d'investissement en augmentation en 2022 (36 M€)	14
Les recettes d'investissement du budget principal devraient être stables	14
Les recettes d'investissement des budgets annexes en hausse en 2022 (15,4 M€)	16
VOLONTARISME ET PARI SUR L'AVENIR POUR LES POLITIQUES DEPARTEMENTALES	17
SOLIDARITES HUMAINES : au sortir de la crise, le Département augmente ses dépenses sur son cœur de compétence sociale pour le territoire	19
SOLIDARITES TERRITORIALES : soutenir la relance économique de la Saône-et-Loire et son attractivité	32
MOYENS ALLOUES A LA MISE EN ŒUVRE DES POLITIQUES DEPARTEMENTALES	45
SOUTENABILITE FINANCIERE DU BUDGET PRIMITIF POUR 2022	51

Le budget primitif 2022 s'inscrit en cohérence avec les orientations budgétaires pluriannuelles débattues le 19 novembre 2021.

Premier budget du mandat, le budget 2022 est celui du volontarisme au moment d'une sortie de crise espérée. Ce volontarisme se traduit par des efforts importants sur le cœur de compétence sociale du Département. L'autonomie reste le premier poste de dépense et fait l'objet de fortes hausses en 2022 sous l'effet des mesures prises en faveur du maintien à domicile, au-delà des prescriptions de l'Etat. L'enfance fait l'objet également d'un effort nouveau par rapport aux années passées pour répondre à la situation tendue résultant des confinements successifs. En matière d'insertion, le Département cherche à favoriser l'insertion des bénéficiaires du Revenu de solidarité active (RSA) dans le contexte économique post-crise.

Ces efforts sont permis par une reprise économique et une situation sur le marché de l'immobilier favorable sur le territoire. Dès cet exercice 2021, le Département a retrouvé des marges d'action équivalentes à celles de 2019. Cette situation permet d'enclencher dès 2022 les projets de mandat. Elle autorise également de poursuivre une politique de relance économique par un investissement historique après les dépenses importantes effectuées pendant la crise. En outre, ces efforts nouveaux n'obèrent pas les projets déjà lancés lors du précédent mandat. Le Plan Environnement, le très haut débit, la santé restent des axes majeurs de la politique départementale.

Il demeure que le contexte de reprise est incertain. La capacité à projeter les perspectives financières au-delà de 2022 est complexifiée par les incertitudes sur la fin de la pandémie de covid-19 et le cadre des finances publiques qui sera appliqué par l'Etat en 2022 après les échéances électorales nationales.

Dans ce contexte, les mesures nouvelles prises en 2022 ont aussi un objectif de maîtrise des dépenses. La prévention en matière de protection de l'enfance et le renforcement des mesures d'insertion doivent par exemple permettre de maîtriser ces dépenses à moyen terme.

Après avoir su démontrer sa capacité de pragmatisme et d'action face à la crise engendrée par le covid-19 et avoir su soutenir le territoire sans condamner les finances départementales, le département présente un budget construit pour :

- ✓ Poursuivre l'action départementale en faveur de l'accès à la santé et en faveur de l'autonomie, et particulièrement le maintien à domicile, et en œuvrant pour la modernisation des Etablissements d'Hébergement pour Personnes Agées Dépendantes (EHPAD) ;
- ✓ Protéger les plus démunis et agir pour le retour à l'emploi ;
- ✓ Accompagner le développement du territoire avec le soutien de l'activité économique par la commande publique, le renforcement de l'attractivité et le soutien accordé aux filières locales comme l'agriculture ;
- ✓ Poursuivre la transition écologique au travers du Plan Environnement départemental.

Avec le budget 2022, le Département de Saône-et-Loire poursuit l'écriture engagée et ambitieuse de son action pour le territoire.

LES GRANDS EQUILIBRES DU BUDGET PRIMITIF 2022

Depuis l'exercice 2019, la maquette budgétaire du Département se recentre autour du budget principal et des trois budgets annexes : le service public industriel et commercial (SPIC) du Réseau d'intérêt public Très Haut Débit, le service public administratif (SPA) du Centre de Santé départemental et le service public administratif (SPA) de l'EHPAD de Mervans.

Ce dernier perdure tant que l'avance d'emprunt accordée à la structure gestionnaire n'est pas intégralement remboursée (soit jusqu'à l'exercice 2041).

Caractéristiques du budget primitif 2022

Budget principal

	DEPENSES			RECETTES		
	REELLES	ORDRE	TOTAL	REELLES	ORDRE	TOTAL
Investissement	171 211 068,04	14 669 931,96	185 881 000,00	103 221 348,04	82 659 651,96	185 881 000,00
Fonctionnement	521 790 991,00	77 328 000,00	599 118 991,00	589 780 711,00	9 338 280,00	599 118 991,00
Total	693 002 059,04	91 997 931,96	784 999 991,00	693 002 059,04	91 997 931,96	784 999 991,00

La section de fonctionnement atteint 599,12 M€ dont 521,79 M€ d'opérations réelles en dépenses, le reste étant constitué des opérations d'ordre, équilibrées de section à section.

La section d'investissement en réel s'élève à 171,21 M€, dont près de 125 M€ de dépenses investies directement pour le territoire de

Saône-et-Loire (soit les dépenses d'investissement hors remboursement de dette et mouvements financiers).

Budget annexe du SPIC Très Haut Débit (THD)

	DEPENSES			RECETTES		
	REELLES	ORDRE	TOTAL	REELLES	ORDRE	TOTAL
Investissement	51 450 000,00	3 316 000,00	54 766 000,00	49 135 000,00	5 631 000,00	54 766 000,00
Fonctionnement	1 680 245,00	2 631 000,00	4 311 245,00	3 995 245,00	316 000,00	4 311 245,00
Total	53 130 245	5 947 000	59 077 245,00	53 130 245	5 947 000	59 077 245,00

Le budget annexe du SPIC Très Haut Débit, qui suit la nomenclature budgétaire et comptable des SPIC (M4), retrace les dépenses et recettes du portage des investissements des infrastructures du THD sur le territoire du Département.

Il intègre 50 M€ de dépenses réelles d'équipement. Sont prévues 13,96 M€ de

recettes d'investissement hors emprunt. En fonctionnement, l'avancée du déploiement permet la prévision d'une recette de redevance de près de 3,6 M€ à laquelle s'ajoutent des recettes de droits d'usage des équipements par BFC-fibres.

Budget annexe du Centre de santé départemental (CSD)

	DEPENSES			RECETTES		
	REELLES	ORDRE	TOTAL	REELLES	ORDRE	TOTAL
Investissement	1 092 502,00	79 714,00	1 172 216,00	922 216,00	250 000,00	1 172 216,00
Fonctionnement	10 209 653,00	250 000,00	10 459 653,00	10 379 939,00	79 714,00	10 459 653,00
Total	11 302 155,00	329 714,00	11 631 869,00	11 302 155,00	329 714,00	11 631 869,00

Le budget annexe du Centre de Santé Départemental (CSD) retrace les flux nets induits par le centre de santé géré par le Département. Il intègre des dépenses réelles de fonctionnement à hauteur de 10,2 M€ et 10,38 M€ en recettes réelles de fonctionnement. En 2022, un programme d'investissement plus important de 1,09 M€

est prévu en vue de l'aménagement et de l'équipement des centres de santé territoriaux.

Budget annexe « EHPAD de Mervans »

	DEPENSES			RECETTES		
	REELLES	ORDRE	TOTAL	REELLES	ORDRE	TOTAL
Investissement	166 000,00	0,00	166 000,00	166 000,00	0,00	166 000,00
Fonctionnement	31 000,00	0,00	31 000,00	31 000,00	0,00	31 000,00
Total	197 000,00	0,00	197 000,00	197 000,00	0,00	197 000,00

Le budget annexe de l'établissement d'hébergement pour personnes âgées dépendantes (EHPAD) de Mervans, construit sous maîtrise d'ouvrage départementale, est appelé à perdurer tant que le capital emprunté pour réaliser l'opération ne sera pas amorti (prévu en 2041). Cet amortissement, et les intérêts induits, font l'objet d'un remboursement intégral par l'établissement gestionnaire de l'équipement. Les crédits prévus n'ont pas d'autre objet que d'enregistrer l'exécution de ces flux.

DES RECETTES DYNAMIQUES EN 2022

Portées par les produits de la fiscalité indirecte et les compensations de dépenses supplémentaires, les recettes de fonctionnement devraient augmenter en 2022

La crise sanitaire de 2020 et 2021 devrait encore avoir des effets négatifs sur les recettes du Département en 2022, notamment sur la cotisation sur la valeur ajoutée des entreprises (CVAE). Toutefois, ces baisses devraient être compensées par les effets positifs liés à la reprise économique (fraction de TVA nationale) et la poursuite de la dynamique du marché immobilier sur le territoire de la Saône-et-Loire ayant des effets sur les produits des droits de mutation à titre onéreux (DMTO).

Aussi, sur le budget consolidé du Département, c'est-à-dire intégrant le budget principal et les

budgets annexes du réseau d'initiative publique (RIP) Très haut débit (THD), du Centre de santé départemental (CSD) et de l'EHPAD de Mervans, les recettes s'élèveraient à 602,31 M€ en 2022, soit une hausse de plus de 17,5 M€ (+3,0 %) par rapport aux prévisions de la décision modificative (DM) n°2 de 2021.

Les recettes de fonctionnement du budget principal

Sur le périmètre du budget principal, les prévisions des recettes de fonctionnement sont optimistes pour 2022. Elles s'élèvent à 589,8 M€, soit une hausse de plus de 21 M€ (+3,7 %) par rapport aux recettes votées à la DM2 de 2021. Par rapport aux prévisions initiales du budget primitif de l'exercice 2021, les prévisions sont en hausse de plus de 43 M€ (soit +8,0 %).



	Rappel BP 2021	Voté 2021 ¹	BP 2022	Evolution
Périmètre du budget principal	546,1	568,7	589,8	↗ 3,7%
731 - Impositions directes	52,9	54,7	54,1	↘ -1,0%
73112 - CVAE (Cotisation sur la Valeur Ajoutée des Entreprises)	27,4	28,3	27,8	↘ -1,7%
73114 - IFER (Imposition Forfaitaire sur les Entreprises de Réseau)	1,0	1,1	1,2	↗ 7,1%
73121 - FNGIR (Fonds National de Garantie Individuelle de Ressources)	11,1	11,1	11,1	→ 0,0%
73122 - Fonds de péréquation de CVAE	0,6	1,3	1,3	→ 0,0%
73123 - Attributions de compensation CVAE	3,6	3,6	3,6	→ 0,0%
73125 - Frais TFB (dispositif de compensation péréquée)	9,2	9,3	9,2	↘ -1,0%
73 - Impôts et taxes	319,4	335,1	354,9	↗ 5,9%
7321 et 7322 - DMTO (Taxe départementale publicité foncière)	60,0	72,6	80,0	↗ 10,2%

	Rappel BP 2021	Voté 2021 ¹	BP 2022	Evolution
7326 - Attribution au titre du Fds péréquation des DMTO	9,6	10,7	9,9	⬇️ -8,1%
73926 - Contribution au titre du Fds péréquation des DMTO	3,5	3,8	4,7	⬆️ 26,0%
7326-73926 - <u>Solde</u> Fonds péréquation des DMTO	6,1	7,0	5,1	⬇️ -26,6%
7327 - Taxe d'aménagement	2,1	2,8	3,0	⬆️ 7,1%
7342 - TSCA (Taxe sur les conventions d'assurance)	81,3	82,3	86,1	⬆️ 4,6%
7351 - Taxe sur consommation finale électricité	5,9	6,0	6,0	⬇️ -0,3%
7352 - TICPE (Taxe intérieure sur la consommation de produits énergétiques)	32,7	32,7	33,0	⬆️ 0,9%
7381 - Fraction de TVA	127,8	128,0	137,0	⬆️ 7,1%
74 – Dotations, subventions et participations (et une partie 016/017)	157,3	161,4	166,1	⬆️ 2,9%
dont Compensations / dotations de l'Etat	103,1	103,7	103,2	⬇️ -0,5%
7411, 74121 et 74123 - DGF (Dotation globale de fonctionnement)	83,1	83,1	83,0	⬇️ -0,1%
744 - FCTVA (fonctionnement)	0,6	0,6	0,6	➡️ 0,0%
7461 - DGD (Dotation générale de décentralisation)	3,4	3,4	3,4	➡️ 0,0%
74832 - DCRTP (Dotation de Compensation de la Réforme de la Taxe Professionnelle)	12,6	12,6	12,6	➡️ 0,0%
74838 - Fds de TVA + Fds de stabilisation	3,5	4,1	3,6	⬇️ -11,3%
dont Compensations / dotations des dépenses sociales	40,7	43,5	49,4	⬆️ 13,4%
747811 - Dotation de la CNSA au titre de l'APA	28,8	30,2	29,5	⬇️ -2,2%
747812 - Dotation de la CNSA au titre de la PCH	5,4	5,4	5,4	⬇️ -0,4%
747813 - Dotation de la CNSA au titre de la MDPH	0,7	0,7	0,7	⬇️ -1,6%
747818 (APA) Compensations des dépenses liées au Ségur de la santé sur APA (avenant 43-44, seuil du barème à 22€, dotation "qualité de vie")	0,0	1,2	6,1	⬆️ 403,8%
747818 (Dotations) Compensations des dépenses liées au Ségur de la santé sur PCH (avenant 43-44, seuil du barème à 22€, dotation "qualité de vie")	0,0	0,1	0,3	⬆️ 153,8%
7478141 - Dotation de la CNSA part autonomie*	0,7	0,7	0,7	⬆️ 1,1%
7478142 - Dotation de la CNSA part prévention*	1,5	1,5	1,5	⬇️ -3,0%
74771 - Fonds social européen	1,1	1,1	2,6	⬆️ 132,1%
74783 - Fonds de mobilisation départemental pour l'insertion (F.M.D.I.)	2,6	2,6	2,6	⬇️ -0,4%
dont Autres dotations / subventions / compensations	13,5	14,2	13,6	⬇️ -4,3%
Autres recettes Département	16,5	17,5	14,7	⬇️ -16,2%
dont reddition CESU	0,5	2,0	0,5	⬇️ -73,0%
dont Autres recettes	16,0	15,5	14,1	⬇️ -8,8%

- ✓ **La fiscalité directe locale est prévue à la baisse en raison des effets de la crise sanitaire, notamment sur les impôts économiques**

En 2021, les recettes de la **fiscalité directe** seraient de 54,1 M€, soit en légère **diminution de -0,6 M€ (-1,0%)** par rapport à celles votées après la DM2 2021.

La fiscalité directe reste affectée par la crise sanitaire de 2020-2021

Cette baisse est essentiellement liée à celle des produits de cotisation sur la valeur ajoutée des entreprises (CVAE), marquée par les effets des confinements sur l'activité des entreprises du territoire en 2020. L'exercice 2022 sera en effet touché par la régularisation des acomptes versés en 2020 par les entreprises par rapport à leur valeur ajoutée réelle de cette année-là. Ainsi, les **produits de CVAE prévus en 2022 s'établiraient à 27,8 M€** alors qu'ils étaient de 28,3 M€ en 2021 **(-1,7 %, soit -0,5 M€)**.

S'agissant de **l'Imposition Forfaitaire sur les Entreprises de Réseau (IFER)**, une **hausse de plus de +7,0%** est prévue par rapport à 2021 **(+0,1 M€)** portant cette recette à 1,2 M€. Cette croissance est essentiellement due à celle des contributions des stations radioélectriques dans le cadre du développement de la fibre optique sur le territoire.

Le **fonds national de garantie individuelle des ressources (FNGIR)** venant compenser les pertes financières liées à la réforme fiscale de 2010-2011 sera stable (11,1 M€).

Au contraire, l'attribution du Département au titre du **fonds de péréquation de la CVAE (1,3 M€)** devrait être en légère baisse en 2022

de près de -5,0% (soit moins de -0,1 M€). Cela s'explique essentiellement par la diminution de l'enveloppe nationale. Sous l'effet de la crise sanitaire, les produits de CVAE de 2021 ont diminué pour une majorité de Départements. Ainsi, seuls 6 Départements devraient contribuer au prélèvement sur flux de CVAE en 2022, contre 12 en 2021.

L'attribution de compensation de CVAE est stable à 3,6 M€ d'une année sur l'autre. Versée par la Région, elle compense le surplus de recettes transférées à la Région en comparaison des charges dans le cadre du transfert de la compétence transport en 2017.

Enfin, la **compensation relative aux frais de taxe foncière sur les propriétés bâties (ou dotation de compensation péréquée, DCP)** devrait être en baisse de -1,0 % (-0,1 M€) et **s'établira à 9,2 M€**. Cette baisse est imputable à l'amélioration relative de la situation socio-économique du Département et donc l'augmentation ou la baisse de l'écart relatif entre les critères de répartition du fonds nationaux et du Département. Elle est également due à l'évolution de l'enveloppe nationale du dispositif, directement liée à l'évolution des bases imposables à la taxe foncière, impactées par la réduction de 50% des bases de taxe foncière des établissements industriels décidée par l'Etat.

- ✓ **La fiscalité indirecte serait portée par le dynamisme du marché de l'immobilier**

Les produits de la **fiscalité indirecte** devraient s'établir à 354,9 M€ en 2022, et seraient alors en **forte hausse par rapport à 2021 (+5,9%, soit +19,8 M€)**. En 2022, ils seront portés par les droits de mutation à titre onéreux (DMTO), la faction nationale de Taxe sur la valeur ajoutée

(TVA) et la Taxe spéciale sur les conventions d'assurance (TSCA).

Les produits de DMTO devraient poursuivre en 2022 l'importante dynamique engagée en 2021. Sur l'exercice 2022, les recettes de DMTO sont estimées à 80 M€. La dynamique observée en 2020 (+12,0%) et projetée en 2021 (+25,8%), particulièrement accentuée depuis le milieu d'année, devrait se poursuivre en 2022. Le marché de l'immobilier sur le territoire devrait conserver sa croissance grâce à la forte attractivité du territoire, proche de métropoles et desservi par des axes routiers ou ferroviaires, ainsi qu'au maintien de taux d'intérêt bas avec une remontée très lente en 2022.

L'attribution au titre du fonds de péréquation des DMTO (9,9 M€) devrait diminuer en 2022 (-0,9 M€, -8,1 %) sous l'effet :

- Du maintien de l'enveloppe nationale à 1,6 Mds€, avec l'anticipation d'une éventuelle mise en réserve d'une partie des prélèvements effectués sur les produits de 2021 des Départements, en forte hausse. Cette réserve pourra permettre d'alimenter l'enveloppe du fonds de péréquation en cas de baisse de ces produits dans le futur ;
- D'autre part, de critères de répartition relativement plus favorables à la Saône-et-Loire en 2022 par rapport à d'autres Départements : l'écart entre les produits de DMTO/hab. du Département et la moyenne nationale devrait s'atténuer, de même que celui du potentiel financier par habitant.

Les produits de la taxe d'aménagement (TA) devraient augmenter en 2022 de +0,2 M€ (+7,0%) et s'établiraient à 3 M€. Cette prévision optimiste s'appuie sur le suivi des surfaces ayant fait l'objet d'une autorisation d'urbanisme en 2020 et 2021.

De même, les produits de TSCA (86,1 M€ en 2022) devraient fortement croître entre 2021 et 2022 (+4,6%, près de +3,8 M€). Cette prévision est plus optimiste (+0,7 M€) que celle du Projet de loi finances (PLF) pour 2022 (cf. Jaune budgétaire des Transferts financiers Etat-collectivités territoriales) mais s'appuie sur le dynamisme de cette recette constaté sur les deux dernières années.

Les produits de la taxe sur l'électricité (un peu moins de 6 M€) devraient être en légère baisse par rapport à 2021 (-0,3%), conformément à la réforme engagée par la LFI 2021 et prévoyant que la recette de 2022 soit égale à celle de 2020 revalorisée de 1,5%.

Les produits de la taxe sur les produits pétroliers et énergétiques (TICPE), pour les trois-quarts stables, devraient s'établir à 33 M€ soit une légère hausse par rapport à ceux prévus par la DM2 de 2021 (+0,9%, soit +0,3 M€). Cette projection est plus optimiste que celle du PLF 2022 (+0,4 M€), qui prévoit une légère baisse de -0,2%, mais elle s'appuie sur la dynamique des produits depuis le milieu d'année 2021.

Enfin, la fraction de la taxe sur la valeur ajoutée (TVA) (137 M€), prélevée sur les recettes nationales et compensant la perte des produits de la taxe sur le foncier bâti (TFB) des Départements, progresserait de +7,1 % en 2022 par rapport aux produits, non dynamiques, de 2021 (+9,2 M€). Il reste à noter que cette prévision est plus optimiste que celle du gouvernement dans le PLF 2022 (+5,6%). Elle anticipe en effet une révision à la hausse de la prévision du gouvernement en cours d'année 2022 dans une éventuelle loi de finances rectificative. Et, à la suite de cela, une révision de la compensation de TVA perçue par les Départements en augmentation par rapport à la prévision du PLF 2022.

✓ **Les dotations et participations en hausse, compensant des augmentations de dépenses**

Les recettes de dotations et participations devraient s'établir à 166,1 M€, soit une hausse de +2,9% (+4,7 M€) par rapport à 2021.

En premier lieu, la **Dotation Globale de Fonctionnement (DGF)** devrait très légèrement diminuer en 2022, du fait de la baisse de la population du Département projetée (-0,1%, soit moins de -0,1 M€).

Les produits du **Fonds de compensation de la taxe sur la valeur ajoutée (FCTVA ; 0,6 M€)**, de la **dotations générale de décentralisation (DGD ; 3,4 M€)** et de la **Dotation de Compensation de la Réforme de la Taxe Professionnelle (DCRTP ; 12,6 M€)** devraient se maintenir en 2022. La dernière ne constitue pas une variable d'ajustement de l'Etat cette année pour les Départements (PLF 2022).

Concernant les dotations de l'Etat, l'attribution au titre du **fonds de fraction de TVA supplémentaire (3,6 M€)** devrait être en baisse en 2022 par rapport à la prévision de 2021 (-4,3%, soit -0,2 M€) du fait d'une amélioration relative des critères de dépenses sociales (de 2020) par rapport à la situation moyenne nationale. Par ailleurs, le **fonds de stabilisation ne devrait pas être reconduit en 2022 (-0,3 M€)**.

Par ailleurs, sur le champ de la **dépendance des personnes âgées et handicapées**, les dotations s'établiraient à hauteur de 49 M€, soit une forte hausse de +13,4 % (+5,8 M€). Cette hausse compense, en partie, les charges supplémentaires liées à la mise en œuvre des dispositions issues notamment du Ségur de la santé au niveau national. Ainsi, les dépenses supplémentaires liées à la mise en œuvre de l'avenant 43-44, au passage du barème à 22 € et à la dotation « qualité de vie » de +3 € sur le barème, sont compensées à hauteur de 6,1 M€

pour l'aide aux personnes âgées (+4,9 M€ par rapport à 2021) et 0,3 M€ pour les personnes handicapées (+0,2 M€). Il est cependant à noter que si la charge supplémentaire portera sur les exercices suivants, la poursuite de ces compensations par la CNSA n'est pas assurée.

Les recettes liées à la mise en œuvre du **Fonds social européen (FSE)** devraient être aussi en forte hausse, du fait de la montée en puissance des aides accordées aux organismes bénéficiaires par le Département et de l'avancée des projets (2,6 M€ ; +1,5 M€ par rapport à 2021).

✓ **Les autres recettes de fonctionnement**

Les autres recettes (14,7 M€) seront en baisse de -2,8 M€ en 2022 (-16,2 %). Cela s'explique essentiellement par :

- la diminution de la **recette liée à la reddition des chèques emploi service universel (CESU) (0,5 M€, soit -1,5 M€)**. En 2021, l'essentiel de la recette concernait le remboursement de dépenses de 2020, revu à la hausse par rapport au montant de rattachement prévu au compte administratif de 2020. En effet, le montant définitif de non utilisation de ces chèques n'est connu qu'en cours d'année N+1. Pour rappel cette baisse de recette est la conséquence directe du changement du mode de gestion de l'aide à domicile des personnes âgées au 1^{er} janvier 2021, passant de l'utilisation de ticket CESU par les bénéficiaires à la dotation directe aux services d'aide à domicile (SAAD).

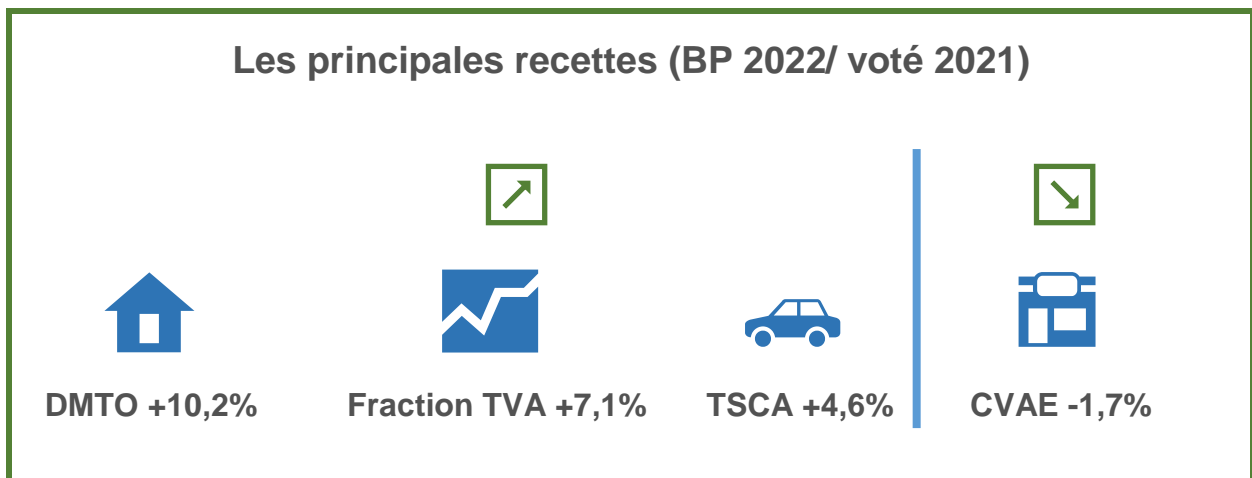
Budget 2022

Volontarisme : pour répondre à la crise, le Département se mobilise sur ses politiques publiques et soutient son territoire

- Des recettes moins importantes de recouvrements sur bénéficiaire, tiers-payants et successions (- 1,1 M€), du fait de la projection d'un nombre moins important de décès en 2022 par rapport à 2021. Le début d'année 2021 avait en

effet été fortement impacté par les effets du covid-19 sur les bénéficiaires des aides sociales.

Les principales recettes (BP 2022/ voté 2021)



Les recettes de fonctionnement des budgets annexes seront en hausse à mesure du développement du Centre de Santé Départemental et du Très Haut Débit

	Rappel BP 2021	Voté 2021	BP 2022	Evolution
Total recettes Budgets annexes	11,3	12,4	14,4	↗ 15,8%
Budget annexe CSD	8,8	8,8	10,4	↗ 18,3%
<i>Subvention BP (hors apurement du déficit cumulé en 2021)</i>	1,2	1,2	1,2	→ 0,00%
<i>Actes médicaux</i>	3,2	3,6	4,1	↗ 13,88%
<i>Participation organismes extérieurs (sécurité sociale, organismes mutualistes)</i>	4,4	4,0	5,1	↗ 27,69%
Budget annexe THD	2,4	3,6	4,0	↗ 11,1%
<i>Redevance</i>	2,3	3,2	3,6	↗ 13,02%
<i>Dédits & pénalités</i>	0,0	0,3	0,0	↘ -100,00%
<i>Remboursement des frais au Département par BFC fibre (location et droits d'usage)</i>	0,1	0,2	0,4	↗ 144,89%
Budget annexe EHPAD de Mervans	0,0	0,1	0,0	↘ -56,2%

Les recettes de fonctionnement des budgets annexes devraient être en hausse en 2022 (14,4 M€, soit +2,0 M€).

Les **recettes du Centre de Santé Départemental (10,4 M€)** (hors apurement du déficit cumulé à la DM2 2021) **devraient augmenter en 2022** à mesure du développement de l'activité et du recrutement des médecins supplémentaires et notamment des spécialistes (+1,6 M€, soit +18,3%).

Les recettes de fonctionnement du budget annexe du **Très haut débit devraient également**

croître en 2022 (4,0 M€, soit +0,4 M€). Le montant de la **redevance devrait s'élever à près de 3,6 M€ (+0,4 M€ par rapport à 2021)**, correspondant à l'estimation des prises livrées à fin 2021 et au premier semestre de l'année 2022.

Enfin, les produits du **budget annexe de l'EHPAD de Mervans devraient diminuer en 2022** par rapport à 2021. Les produits augmentés DM1 2021 ayant servi à financer le coût du **refinancement de la dette** réalisé au cours de l'année 2020.

Evolution des recettes des budgets annexes



CSD +1,6 M€



THD +0,4 M€

Des recettes d'investissement en augmentation en 2022 (36 M€)

Les éléments ci-dessous sont présentés en recettes d'investissement « pures de l'exercice », c'est-à-dire :

- Sans les écritures de résultats (excédents de fonctionnement), qui seront intégrées au budget en cours d'année 2022 ;
- hors les prévisions d'emprunts, qui seront revues en cours d'année par l'intégration des écritures de résultat notamment.

Sur le périmètre du budget consolidé du Département, c'est-à-dire intégrant le budget principal et les budgets annexes, elles s'élèvent à 36,2M€, soit en hausse par rapport aux prévisions de DM2 2021 (+4,3 M€).

Les recettes d'investissement du budget principal devraient être stables

Les recettes d'investissement prévues pour 2022 (20,8 M€) sont en légère baisse par rapport à celles votées en 2021 (-1,4%, soit -0,3 M€).

	Rappel BP 2021	Voté 2021*	BP 2022	Evolution
Budget principal - dont :	18,7	21,1	20,8	⬇ -1,4%
Recettes d'équipement	6,6	9,1	8,3	⬇ -8,8%
13 - Subventions d'investissement	6,5	8,7	8,3	⬇ -4,3%
<i>dont 1336/1346 - Dotation de soutien à l'investissement départemental (DSID)</i>	1,1	2,5	3,5	⬆ 41,2%
<i>dont 1332 - Dotation Départementale d'Equipements des Collèges (DDEC)</i>	2,6	2,6	2,6	➡ 0,0%
<i>dont Autres subventions d'investissement</i>	2,8	3,6	2,2	⬇ -38,8%
204 - Subventions d'équipement	0,0	0,1	0,0	⬇ -100,0%
Autres recettes d'équipement	0,1	0,3	0,0	⬇ -100,0%
Recettes financières	12,1	12,0	12,5	⬆ 4,2%
10 - Dotations, fonds divers et réserves	9,0	9,8	9,1	⬇ -7,1%
<i>dont FCTVA</i>	9,0	9,8	9,1	⬇ -7,1%
26 Participations et créances rattachées à des participations	0,0	0,0	0,7	⬆ 100,0%
27 - Autres immobilisations financières	2,4	1,8	1,9	⬆ 6,5%
024 - Produits des cessions d'immobilisations	0,7	0,4	0,7	⬆ 88,4%
Opé. pour comptes de tiers	0,0	0,0	0,1	⬆ 145,8%

✓ Les recettes d'équipement

Les recettes d'équipement (8,3 M€), principalement composées de subventions, devraient être en diminution en 2022 (-0,8 M€, -8,8 %).

Elles devraient toutefois être marquées par une hausse importante des recettes de dotation de soutien à l'investissement départemental (DSID) (3,5 M€, soit +1 M€). Elles seront en effet portées en 2022 par la montée en puissance du dispositif France Relance finançant les projets à valeur ajoutée environnementale mis en œuvre par le

Département, en particulier sur ses bâtiments et collèges et identifiés dans l'accord départemental de relance signé avec l'Etat en 2021.

Des projets financés dans le cadre de l'accord départemental de relance signé en 2021

La **Dotations Départementales d'Équipement des Collèges (DDEC)** est gelée ; son montant est donc, comme en 2021, de 2,6 M€.

Les **autres subventions d'investissement (2,2 M€)** devraient diminuer en 2022 (-1,4 M€, -39%), finançant des projets s'achevant. Il s'agit notamment, de l'aménagement des voies vertes Louhans à Savigny, Tournus à Ouroux, St Vallier à Volesvres et St Yan à Paray ayant reçu un financement de 0,78 M€ en 2021.

Enfin, le Département s'est engagé, depuis cette année 2021, dans une démarche de recherche optimisée de financements externes pour ses projets d'investissement qui doit permettre d'optimiser l'autofinancement.

✓ **Les recettes financières**

Les **recettes financières (12,5 M€)** devraient augmenter de plus de +0,5 M€ en 2022, malgré une baisse attendue des produits du FCTVA.

Des recettes perçues au titre du FCTVA en diminution

Le montant de l'attribution au titre du Fonds de Compensation de la Taxe sur la Valeur Ajoutée (FCTVA), inscrit au projet de BP 2022, correspond au reversement par l'Etat de la TVA payée sur les dépenses d'investissement réalisées en 2021 éligibles. **Les produits du FCTVA sont estimés à 9,1 M€**, en baisse par rapport à l'exercice précédent (-0,7 M€). Malgré un montant de dépenses éligibles qui serait équivalent en 2021 par rapport à 2020, cette baisse s'explique par la mesure d'automatisation du FCTVA décidée par l'Etat. L'effet de cette mesure serait estimé à environ -5/-6% de dépenses éligibles.

Les autres recettes financières devraient être globalement en hausse, marquées par :

- Le remboursement de l'avance en compte courant SAEM Marché au Cadran consentie en 2020 dans le cadre de la crise sanitaire (+0,7 M€) ;
- Le remboursement des avances de trésorerie aux établissements sociaux (EHPAD et services d'aide à domicile) accordées en 2021 (+0,1 M€).

Les recettes d'investissement des budgets annexes en hausse en 2022 (15,4 M€)

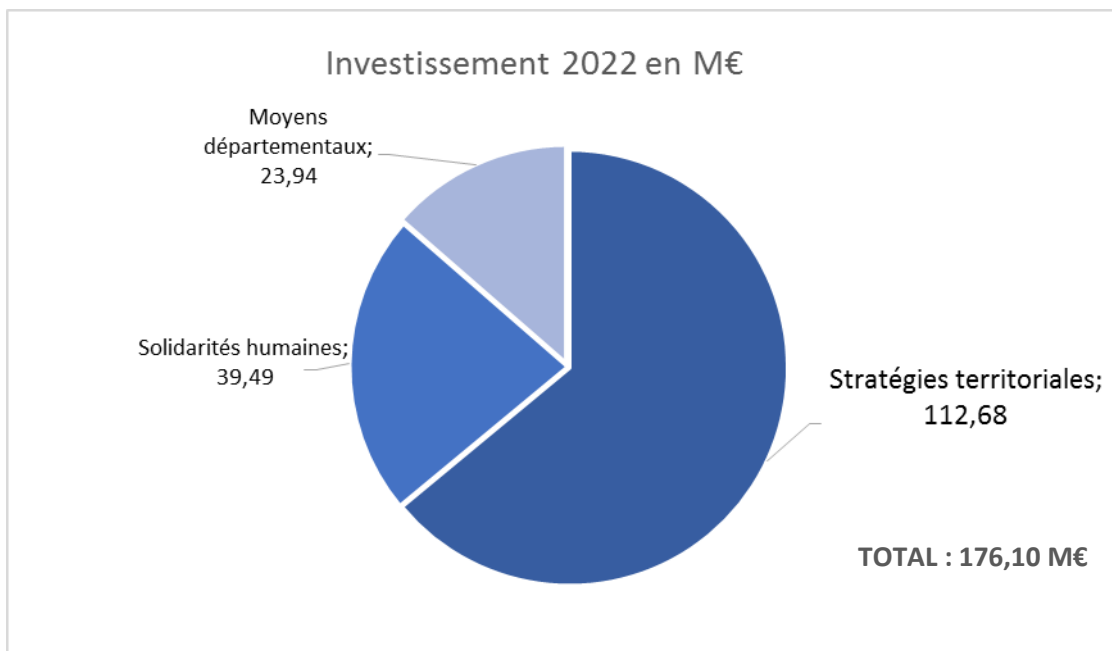
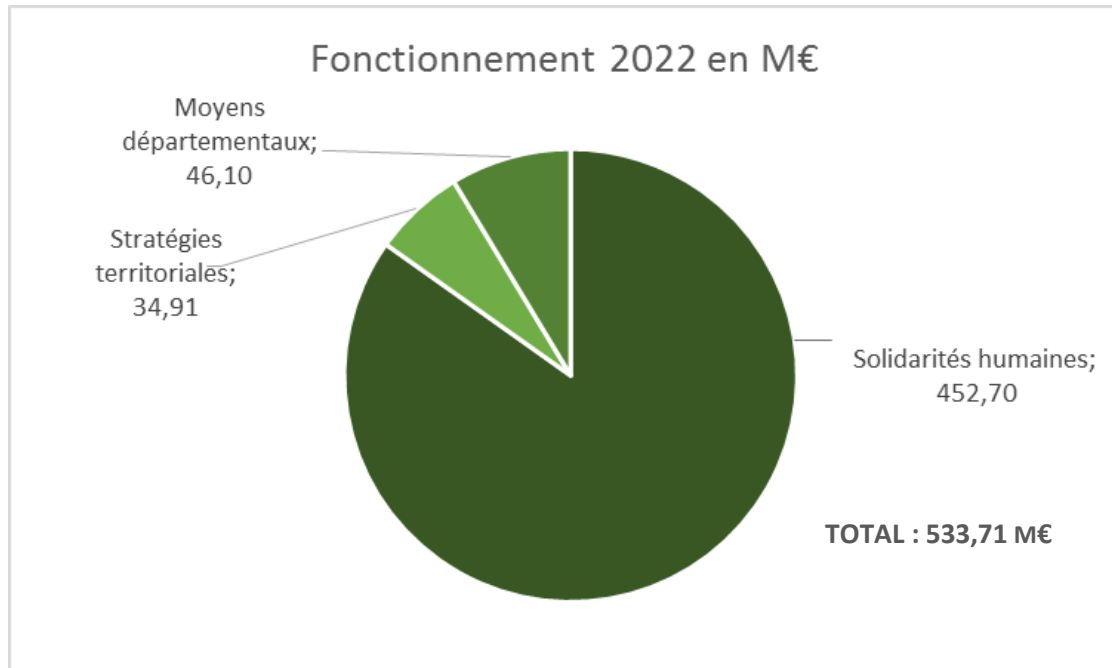
	Rappel BP 2021	Voté 2021*	BP 2022	Evolution
Budget annexe CSD (dont subvention BP)	0,3	0,8	0,9	↗ 18,0%
<i>dont FCTVA</i>	0,0	0,1	0,1	↗ 140,7%
<i>dont Subvention Budget principal</i>	0,2	0,7	0,8	↗ 8,9%
Budget annexe THD (hors dette)	8,1	9,7	14,3	↗ 46,9%
<i>dont FSN</i>	4,2	7,1	8,1	↗ 12,8%
<i>dont Région</i>	0,0	0,0	5,7	↗ 100,0%
<i>dont FEDER</i>	3,9	2,6	0,2	↘ -92,7%
<i>autres recettes</i>	0,0	0,0	0,3	↗ 100,0%
Budget annexe EHPAD	0,2	0,3	0,2	↘ -45,0%
Total recettes Budgets annexes	8,6	10,8	15,4	↗ 42,2%

Les recettes d'investissement du Budget annexe du CSD devraient être en légère hausse en 2022 (+0,14 M€, soit +18,0%). L'attribution au titre du FCTVA devrait légèrement croître (0,13 M€, soit +0,08 M€) du fait du montant d'investissement attendu en 2021 plus élevé qu'en 2020 pour l'installation du matériel des médecins spécialistes. De même, la subvention du budget principal devrait être en augmentation pour la prise en charge du développement du CSD aux spécialistes qui se poursuivrait sur l'exercice 2022 (0,8 M€, soit +0,06 M€).

Les recettes d'investissement liées au déploiement du réseau de la fibre optique devraient augmenter en 2022 par rapport à 2021. Elles devraient en effet s'élever à 14,3 M€, soit une augmentation de +4,6 M€. Si la subvention du FEDER devrait être en baisse en 2022 par rapport à 2021 (0,2 M€, soit - 2,6 M€) au vu des acomptes déjà perçus, les autres recettes devraient augmenter en raison

de la montée en puissance de la participation du FSN (8,1 M€, soit +0,9 M€) et d'un nouvel acompte attendu de la Région Bourgogne Franche-Comté (5,7 M€).

VOLONTARISME ET PARI SUR L'AVENIR POUR LES POLITIQUES DEPARTEMENTALES

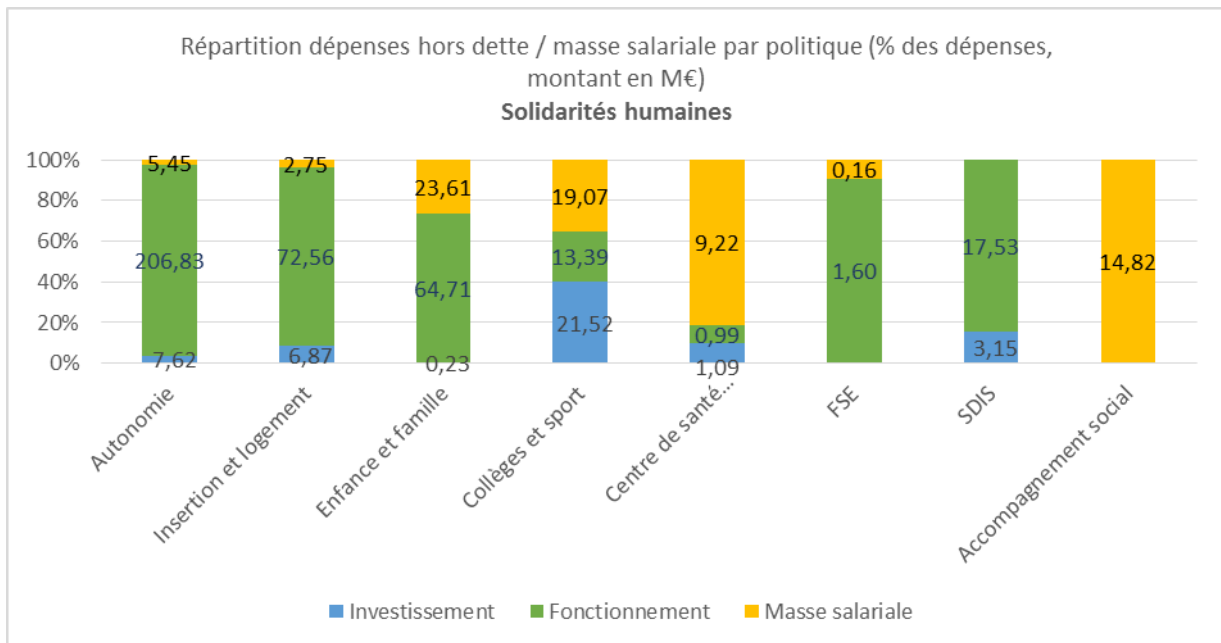


Budget 2022 consolidé hors dette et mouvements financiers

(en M€)	Investissement	Fonctionnement	Masse salariale	Total Fonctionnement	Total
Solidarités humaines	39,49	377,61	75,09	452,70	493,19
dont Autonomie	7,62	206,83	5,45	212,28	219,90
dont Insertion et logement	6,87	72,56	2,75	75,31	82,18
dont Enfance et famille	0,23	64,71	23,61	88,32	88,55
dont Collèges et sport	21,52	13,39	19,07	32,46	53,98
dont Centre de santé départemental	1,09	0,99	9,22	10,21	11,30
dont FSE	0,00	1,60	0,16	1,76	1,76
dont SDIS	3,15	17,53		17,53	20,69
dont Accompagnement social			14,82	14,82	14,82
Stratégies territoriales	112,68	13,63	21,28	34,91	147,59
dont Infrastructures et mobilité	38,38	4,73	14,80	19,54	57,92
dont Aides aux territoires de la Saône-et-Loire	17,58	1,27	1,43	2,71	20,29
dont THD	50,00	1,06	0,62	1,68	51,68
dont aide au cadre de vie à l'attractivité de la Saône-et-Loire	1,10	1,97	0,05	2,02	3,12
dont Soutien à une agriculture performante	3,91	1,27	1,08	2,35	6,25
dont Nouvelle ambition culturelle	1,70	3,32	3,30	6,62	8,32
Moyens départementaux	23,94	28,18	17,92	46,10	69,04
dont Finances (hors dépenses d'investissement liées à la dette)	1,62	12,12	0,75	12,87	14,49
dont Ressources humaines	0,01	4,83	5,74	10,57	10,58
dont Autres moyens	21,31	11,23	11,43	22,66	43,98
Totaux	176,10	419,42	114,29	533,71	709,81

SOLIDARITES HUMAINES : au sortir de la crise, le Département augmente ses dépenses sur son cœur de compétence sociale pour le territoire

Sur le champ des solidarités, la crise a renforcé des besoins structurels. Le maintien à domicile de nos aînés reste un besoin structurant en 2022 qui doit être accompagné au travers de l'Allocation Personnalisée d'Autonomie (APA) et de la Prestation de Compensation du Handicap (PCH) tout en veillant à l'amélioration des conditions de travail des aidants. La crise sanitaire a également accru les besoins sur la politique de la protection de l'enfance. L'accueil et la mise à l'abri des enfants ainsi que la prévention nécessitent des réponses d'ampleur pour améliorer la situation tendue au sortir de la crise. La situation de reprise économique doit également être une opportunité pour renforcer l'insertion des bénéficiaires du RSA. La santé restera un axe structurant avec la poursuite du déploiement du Centre de Santé Départemental sur le territoire tout comme l'éducation des collégiens futurs citoyens de Saône-et-Loire.



Accompagnement social : ensemble des agents polyvalents de l'action sociale territorialisée agissant dans les différents domaines de l'autonomie, de la protection de l'enfance, de l'insertion et du logement (notamment Maisons Départementales de l'Autonomie et Maisons Départementales des Solidarités)

** La masse salariale de la Direction de l'Enfance et de la Famille intègre la rémunération des assistants familiaux de l'aide sociale à l'enfance (11,6 M€)

✓ Autonomie

Le montant consacré à l'autonomie, masse salariale comprise est de 219,90 M€.

Le Département confirme la priorité accordée à l'accompagnement des personnes âgées et en situation de handicap. La politique « Autonomie » de la collectivité est mise en œuvre au quotidien par plus de 80 agents représentant près de 5,45 M€ en année pleine, à la fois situés au siège du Département mais surtout dans les Territoires d'action sociale. La plupart d'entre eux entretiennent une relation directe avec les usagers et leurs proches, à l'image des évaluateurs et des instructeurs APA et PCH, dont les emplois relèvent de la filière sociale, médico-sociale ou administrative.

Hors masse salariale, l'ensemble des dispositifs mis en œuvre pour l'autonomie s'élève à 206,83 M€ en fonctionnement (soit +16,8 M€ par rapport au budget primitif 2021) et 6,87 M€ en investissement. La trajectoire financière s'appuie sur les axes du schéma départemental autonomie notamment l'accompagnement des parcours de vie et l'offre médico-sociale accessible en appui et en relai du milieu ordinaire de vie.

Les politiques en faveur des personnes âgées atteignent 103,38 M€ en fonctionnement. Les dépenses d'APA constituent la majeure partie de ces crédits (87,32 M€) dont l'augmentation du barème de l'APA à domicile (+4,28 M€), auxquelles s'ajoutent la revalorisation des salariés de l'aide à domicile (+6,59 M€) et la dotation complémentaire relative à l'accompagnement renforcé dite de « qualité de vie » (+1,82 M€). Cette dernière pourrait aller jusqu'à 3€ par heure et s'ajoutera au tarif plancher de 23 € décidé par le Département. Elle doit financer des actions améliorant la qualité du service rendu à l'utilisateur dans le cadre de conventions pluriannuelles d'objectifs et de moyens conclues avec les structures. Ces

actions peuvent être liées aux profils des personnes prises en charge ou aux caractéristiques du territoire couvert. Le surcoût pour les Départements sera couvert en partie par la branche autonomie *via* un concours spécifique versé par la CNSA.

L'aide sociale à l'hébergement (ASH) représente 12,49 M€ en 2022.

Une revalorisation du barème APA à 23 €, soit un effort supplémentaire par rapport au tarif de référence donné par l'Etat dès le 1^{er} janvier 2022.

L'article 30 du projet de loi de financement de la sécurité sociale prévoit l'instauration d'un tarif plancher national par heure d'intervention pour les SAAD prestataires (habilités ou non). Il s'appliquera aux bénéficiaires de l'APA et de la PCH et sera revalorisé a priori tous les 3 ans. Il vise à restaurer une équité entre les Départements qui pratiquent des politiques tarifaires hétérogènes et souvent inférieures au coût de revient des prestations.

Le coût induit pour les Départements serait intégralement pris en charge par la branche autonomie. Le PLFSS 2022 prévoit que la branche autonomie financera cette revalorisation avec une enveloppe globale de 250 M€ en 2022 et 390 M€ en 2025.

En 2022, le Département va au-delà des prescriptions législatives et fixe à 23 € son barème APA ainsi que le tarif minimum de prise en charge PCH pour les SAAD non habilités.

Extension du dispositif de l'avenant 43 de l'accord de branche de l'aide à domicile à l'ensemble des Services d'Aide et d'Accompagnement à Domicile (SAAD).

L'avenant 43 à la convention collective de la branche de l'aide à domicile refondant les rémunérations du secteur est entré en vigueur le 1^{er} octobre 2021. Celui-ci ne s'applique qu'aux SAAD associatifs.

Pour limiter la concurrence entre les SAAD pouvant entraîner des transferts de plans d'aide à l'initiative des usagers dont le reste à charge pourrait être important, le Département a fait le choix d'étendre le financement des revalorisations salariales équivalentes à l'ensemble des SAAD dès le 1^{er} janvier 2022.

La mobilisation de la Conférence des financeurs pour la prévention de la perte d'autonomie verra 2,17 M€ consacrés à cet objectif.

Le soutien au domicile comme choix de vie des personnes âgées ou en situation de handicap se traduit au total par une enveloppe de crédits à hauteur de 71,76 M€ soit un effort conséquent de +9,6 M€ par rapport au BP 2021.

En fonctionnement, **103,45 M€ seront mobilisés pour les politiques à destination des personnes en situation de handicap.** Les frais de séjour en établissement et en accueil familial constituent la majeure partie de ces crédits (76,7 M€) et sont en hausse de 3,71 M€ comparé au BP 2021 en raison du taux directeur de 1 % et des mesures nouvelles annoncées sur le champ du handicap. Les prestations individuelles représentent 21,96 M€ auxquels s'ajoutent notamment 3,5 M€ au titre du transport des élèves en situation de handicap.

En 2022, l'aide à la parentalité PCH instaurée en 2021 représentera 0,6 M€.

Le soutien à la Maison Départementale des Personnes Handicapées (MDPH) atteint 0,97 M€ dont le fonds de compensation du handicap, permettant de consolider l'organisation autour de l'individualisation des parcours et de la réduction des délais de traitement des demandes, objectifs soutenus par la mise en œuvre d'une nouvelle étape dans l'évolution du système d'informations.

Pour soutenir et renforcer le déploiement de l'habitat inclusif, le Département suivra les préconisations du rapport Piveteau-Wolfrom avec la mise en œuvre de l'aide individuelle à la vie partagée accessible à toute personne intégrant ces habitats et bénéficiant de l'APA ou de la PCH et destinée à l'accompagnement individuel de la personne (0,32 M€).

Sur le champ de l'autonomie, le soutien aux opérations d'investissement mises en œuvre par les structures s'élèvera en 2021 à 7,62 M€.

Les programmes d'investissement dans les établissements s'élèvent respectivement à 4,88 M€ pour les structures accueillant des personnes âgées (soit +1,98 M€ par rapport à 2021) et 0,62 M€ pour les personnes handicapées. Les évolutions structurelles de l'offre sont portées dans le cadre d'une politique contractuelle et d'appels à projet qui permet d'optimiser les investissements, de décloisonner les approches services/établissements et de répondre à l'évolution des besoins des populations (accueil familial notamment).

Au-delà des évolutions du secteur médico-social, le développement d'une offre alternative à l'hébergement en institutions spécialisées, tant pour les personnes âgées que pour les personnes en situation de handicap, se poursuivra en 2022. Concernant plus

spécifiquement les EPHAD, des travaux seront mis en œuvre notamment à la PUV de Cronat (0,36 M€), à l'EPHAD de Marcigny (0,29 M€), à Charréconduit (0,11 M€), à Bois Sainte Marie (0,28 M€), à Chagny (0,2 M€), à Pierre de Bresse (0,29 M€) et à Louhans CH Pernet (0,39 M€). Pour les établissements d'accueil de personnes handicapées, les principaux projets sont ciblés sur la restructuration de l'ADFAAH Foyer de vie de Buxy (0,17 M€), le Foyer de Paray-le-Monial (0,28 M€) et les ADFAAH de St Rémy (88 K€) et Givry (56 K€).

L'inscription de 1,28 M€ en investissement permettra également au Département de soutenir les projets d'habitats inclusifs (0,4 M€) et de renouveler le soutien plus global aux SAAD pour renforcer encore leur prise en charge de l'autonomie grâce aux équipements en kits de manutention des personnes à mobilité réduite à domicile (0,21 M€) et au renouvellement de mise à disposition de véhicules aux SAAD (0,65 M€) en l'attente de la mise en place d'un groupement de commande de locations de longue durée qui permettra de massifier la demande en vue d'obtenir un tarif de location attractif pour les SAAD. Le groupement permettra la location d'environ 150 véhicules, soit une flotte totale de 200 voitures pour les SAAD.

Il s'agit aussi de développer l'offre d'accueil familial pour personnes âgées ou handicapées et de soutenir la mise en œuvre d'une nouvelle modalité de gestion de cette activité à travers des aides spécifiques au démarrage d'un nouveau service d'accueil familial permettant le salariat des accueillants : aide à la mise en place du service (0,04 M€).

✓ Insertion et logement

Les politiques d'insertion et du logement représentent 82,18 M€, masse salariale comprise.

L'insertion, le logement et l'accompagnement social constituent des missions fondamentales et historiques de l'échelon départemental. Déployées localement, elles sont aussi cadrées et appliquées au siège de la collectivité par une trentaine d'agents, représentant près de 2 M€ de masse salariale en 2022, issus des filières sociales et administratives, notamment chargés de préparer et d'instruire les actions d'accompagnement construites avec des opérateurs spécialisés, les différentes hypothèses d'aide individuelles ou les contrôles d'allocation du RSA. S'ajouteront en 2022 les moyens humains liés à la mise en place du dispositif REACT UE (500 K€) et du service public d'insertion et de l'emploi (SPIE) estimés à 350 K€.

Logement et habitat

Au total, 9,76 M€ seront consacrés à la politique du logement et de l'habitat en 2022 en fonctionnement et investissement, hors masse salariale.

Le budget du Fonds de Solidarité pour le Logement (FSL), levier majeur du Plan Départemental d'Actions pour le Logement et l'Hébergement des Personnes Défavorisées (PDALHPD) 2018-2022, pour répondre à l'accroissement du nombre de ménages en précarité financière dû à la crise sanitaire du COVID 19, s'élève à 2,17 M€.

Par ailleurs, depuis le début de la crise sanitaire en mars 2020, les dépenses liées aux secours d'urgence destinées à faire face à des besoins de première nécessité ont cru (+23% entre

janvier et août 2021 par rapport à 2020). Dans ce contexte, en prenant en compte ces réajustements et le financement des nouveaux moyens de paiement mis en place par le Département en raison de la fin de l'utilisation des espèces dans le réseau local des finances publiques, un budget de 0,1 M€ est prévu.

En outre, il est envisagé de lancer une maîtrise d'œuvre urbaine et sociale (MOUS) pour la sédentarisation des gens du voyage. Cette MOUS est une prestation d'ingénierie qui s'inscrit à la fois dans le schéma d'accueil et d'habitat des gens du voyage 2020-2026 et dans le PDALHPD 2018-2022 et vise à rechercher des solutions d'habitat adapté notamment par la création de terrains familiaux. A cet effet, il est proposé d'inscrire une enveloppe de 0,15 M€ pour la période 2022-2024 en autorisation d'engagement (50 K€ en crédits 2022). Dans le cadre du Fonds national des aides à la pierre, l'Etat pourra contribuer à hauteur de 50 % des dépenses engagées.

L'intervention du Département en faveur des associations œuvrant en matière de logement est maintenue (0,42 M€). Ces structures contribuent à l'accès et au maintien dans le logement des publics, notamment les jeunes, favorisant ainsi leur l'insertion sociale et professionnelle.

Sur la section d'investissement, le Département poursuit également ses engagements financiers, formalisés dans la convention de partenariat 2020-2022, auprès de l'OPAC Saône-et-Loire (3,75 M€ pour l'année 2022), premier bailleur social du département. Le Département et l'OPAC cherchent conjointement à répondre à l'évolution des besoins des ménages, développer une offre nouvelle diversifiée et

mener une politique sociale concrète et volontariste.

La politique départementale de lutte contre l'habitat indigne et la précarité énergétique qui s'inscrit dans le cadre du Plan Environnement, a permis à un grand nombre d'habitants d'améliorer leur logement et de disposer de moyens de chauffage économes en énergie et respectueux de l'environnement. Il est donc proposé de poursuivre cette action volontariste du Département (1,67 M€).

Enfin, l'action du Département en faveur du renouvellement urbain s'élève à 0,8 M€ au budget primitif 2022.

La politique d'insertion et le Revenu de solidarité active (RSA)

En 2021, la reprise économique a permis de revenir à une situation équivalente à la situation pré-crise en termes de nombre de foyers bénéficiaires du Revenu de solidarité active (RSA). La dépense liée reste toutefois importante. Les perspectives de croissance et les politiques de relance économique mises en place tant au niveau national qu'au niveau local permettent d'envisager une insertion encore améliorée des bénéficiaires du RSA en 2022. Pour ce faire, le Département enclenche en 2022 une nouvelle politique volontariste pour l'insertion des bénéficiaires du RSA. Dans ce contexte, la prévision des dépenses de RSA pour 2022 s'élève à 62 M€ après 64,5 M€ votés en DM2 2021 et 68 M€ prévus au budget primitif 2021. Au total, 67,2 M€ seront consacrés à l'insertion en 2022 en fonctionnement (hors masse salariale) et en investissement.

Hors dépenses de RSA, les dépenses en faveur de l'insertion augmentent de plus de 40 % en 2022

La collectivité entreprend en effet d'accroître les efforts sur le périmètre de l'insertion dès le début de mandat. La réponse à l'appel à manifestation d'intérêt pour le développement d'un service public de l'insertion et de l'emploi (SPIE) sur le territoire de Saône-et-Loire constitue l'un de ces outils accélérateurs. L'ambition du SPIE est de garantir le droit à un parcours personnalisé à toute personne rencontrant des difficultés sociales ou professionnelles pour entrer sur le marché du travail. En tant que porteur de projet, le Département représenterait un groupement d'acteurs, tels que Pôle emploi, les missions locales, la CAF, l'ARS, les CCAS, des associations et des organismes de formation. Financé par l'Etat en 2022, le projet se chiffrerait à 500 K€ dont les moyens humains complémentaires nécessaires à son lancement.

Cette nouvelle ambition sur l'insertion sera également portée par la réponse du Département à l'appel à projets novateur financé sur fonds européens REACT-EU («Recovery Assistance for Cohesion and the Territories of Europe») en 2022. REACT-EU est une initiative de soutien à la reprise en faveur de la cohésion et des territoires de l'Europe qui poursuit et étend les mesures de réaction aux crises et les mesures visant à remédier aux conséquences de la crise. Le Fonds social européen (FSE) sera ainsi complété par ce dispositif qui a pour objet de soutenir les mesures en faveur de la formation, du développement des compétences, de l'accès aux services sociaux ou encore de l'emploi des jeunes. Un projet de 1 M€ est ainsi inscrit en 2022, financé à 100 %.

Ces nouvelles mesures doivent accélérer le retour à l'emploi des bénéficiaires du RSA et voir ainsi les dépenses concernées se réduire à moyen terme.

Le Département poursuit également ses autres mesures en faveur de l'insertion. Le Département accorde son soutien de 1,4 M€ en direction des Structures d'insertion par

l'activité économique (SIAE) par de l'aide au fonctionnement et à l'investissement de ces structures. Il s'agit d'une ligne budgétaire dynamique qui connaît une évolution à la hausse mécanique du fait de la revalorisation annuelle du RSA. En perspective, cette ligne pourrait connaître une évolution positive compte tenu des enjeux liés au Pacte ambition IAE. Le Pacte ambition IAE vise à accueillir en SIAE 240 000 personnes par an (plan national) à l'horizon 2022 contre 140 000 à ce jour. Il aura donc un impact direct sur les financements départementaux en direction des SIAE. Le Département intervient également dans le champ de l'insertion au travers des Contrats à durée déterminée d'insertion (CDDI) (0,96 M€).

Il s'agit également de promouvoir la Responsabilité Sociétale des Entreprises (RSE) dans le cadre des actions du Pacte territorial d'insertion. En outre, les clauses d'insertion sociales seront développées, notamment dans le cadre des JO 2024, en lien avec la démarche ESS 2024.

Concernant les jeunes, les nouveaux critères du Fonds d'aide aux jeunes mis en place en 2021 afin de soutenir ces publics touchés par la crise sanitaire seront maintenus.

✓ **Enfance et Famille**

L'ensemble du budget Enfance et famille, masse salariale comprise, s'élève à 88,55 M€ en 2022.

Concernant la masse salariale (23,6 M€ en 2022), plaçant le Département au premier rang des acteurs institutionnels des solidarités humaines, la protection de l'enfance et l'assistance aux familles mobilise aujourd'hui près de 350 professionnels dont plus de 230 assistants familiaux.

Hors masse salariale, **le Département destine, en 2022, 64,7 M€ en fonctionnement aux**

politiques « enfance-famille » soit une hausse de près de 11% par rapport à 2021.

L'augmentation de ces budgets résulte de plusieurs facteurs :

- La réponse aux besoins accrus au sortir de la crise avec la création de places supplémentaires en hébergement (40 places) et placement à domicile (10 places) au vu d'une augmentation du nombre d'informations préoccupantes de l'ordre de 43 % par rapport à 2020 et d'une augmentation du nombre de mesures de placement de 5 % ;
- la revalorisation salariale des techniciens d'intervention sociale et familiale (TISF) dans le cadre de l'avenant 43 à la convention collective de la branche aide à domicile ;
- le projet d'évolution de la loi « protection de l'enfance » qui envisage de valoriser l'engagement et l'investissement des assistants familiaux en fixant un salaire minimal pour l'accueil d'un premier enfant cumulé à un recrutement important d'assistants familiaux en 2021.

+11 % sur les dépenses de protection de l'enfance en 2022 avec notamment la création de 50 places à domicile et en établissement

En matière de prévention et protection de l'enfance (71,13 M€ y compris masse salariale des assistants familiaux), les modalités d'interventions sont de plusieurs types :

- Des actions à domicile assurées par les services territorialisés du Département s'agissant de l'AED, et par des

structures autorisées tarifées et contrôlées par ce dernier s'agissant des TISF et de l'AEMO ;

- Des actions de prise en charge totale d'enfants confiés (52,81 M€) faisant appels aux établissements et services autorisés, aux assistants familiaux employés par le Département et aux agents du siège du Département (pilotage et coordination, tarification, exécution budgétaire, outillage et ressources, etc.), et aux agents des territoires d'action sociale (décisions individuelles, suivi socio-éducatif) ;
- Le traitement des informations préoccupantes au plan départemental assuré par la cellule de recueil des informations préoccupantes (CRIP) et local (équipes pluridisciplinaires) sur les territoires d'action sociale (TAS) s'appuie sur les ressources humaines du Département.

Le budget 2022 intègre également la mise en œuvre de la stratégie nationale de prévention et de protection de l'Enfance. Le rapport voté par l'Assemblée départementale le 30 septembre 2021 approuve les rapports d'exécution et financier et acte un avenant à la convention signée avec l'Etat en 2020 permettant de faire évoluer les actions menées dans le cadre de cette contractualisation.

Les principales orientations en dépenses de fonctionnement du budget 2022 concernent ainsi l'accueil des enfants confiés et la prévention. Ces orientations sont renforcées par les engagements réciproques pris entre le Préfet, l'ARS et le Département et inscrits dans le cadre de la Stratégie nationale de prévention et de protection de l'enfance 2020-2022, autour de quatre engagements phares :

- Agir le plus précocement possible pour répondre aux besoins des enfants et de leurs familles ;

- Sécuriser les parcours des enfants protégés et prévenir les ruptures ;
- Donner aux enfants les moyens d'agir et garantir les droits ;
- Préparer leur avenir et sécuriser leur vie d'adulte.

Le Département s'engage sur la durée de la contractualisation sur des montants équivalents à l'Etat : c'est donc une dépense prévisionnelle de 1,83 M€ (hors dépenses de personnels) qui a servi de support pour le prévisionnel budgétaire 2022, dernière année du plan. Le programme d'actions retenu dans le cadre de la contractualisation Prévention et Protection de l'Enfance se poursuit avec un accent fort sur la prévention précoce et la prévention ASE (0,48 M€), par un renforcement des interventions à domicile et sur le champ de l'accueil en protection de l'enfance pour l'accueil des enfants confiés par l'ouverture de places en centre parental dans le Département et hors du Département, la création de places supplémentaires en pouponnière (1,34 M€) et le développement de la phase 2 de l'équipe mobile handicap ASE.

En matière de prévention et de PMI (2,16 M€), les interventions reposent essentiellement sur les services départementaux (médecins, sages-femmes, cadres de santé, puéricultrices, etc.).

✓ **Les violences intrafamiliales (VIF)**

L'Assemblée départementale du 17 décembre 2020 a approuvé la convention cadre État-Département-collectivités pour la création de cinq « Équivalents temps plein » (ETP) d'intervenants sociaux en commissariat et gendarmerie (ISCG) à hauteur de 50% de la part restant à la charge des collectivités. Ces intervenants ont pour mission :

- D'accueillir, écouter les victimes, après un premier filtre des services de police et des unités de gendarmerie ;

- De réaliser une évaluation sociale en identifiant les problématiques des personnes concernées et évaluer leurs besoins ;
- D'informer les personnes sur les dispositifs existants, les procédures, leurs droits et les orienter auprès des partenaires compétents du réseau VIF.

Aujourd'hui, trois projets ont été finalisés, avec la signature de conventions avec 4 communes du bassin minier (Montceau-les-Mines, Blanzay, Saint-Vallier, Sanvignes-les-Mines) et deux communautés de communes (Mâconnais Beaujolais Agglomération et Bresse Louhannaise Intercom'). Ce sont ainsi 3 premiers postes d'ISCG qui sont co-financés (Bassin Minier, Mâconnais et Bresse bourguignonne).

Les confinements mis en place pour endiguer la pandémie de covid-19 successivement en 2020 et 2021 ont constitué un facteur aggravant pour les femmes et leurs enfants victimes de violences. L'objectif reste ainsi de poursuivre les efforts déjà entrepris en termes de sensibilisation du public aux violences conjugales et intrafamiliales, de renforcer les dispositifs de signalement d'urgence, de faciliter l'accès aux services d'accueil des victimes par une prise en charge personnalisée, de mettre en place des parcours coordonnés en concertation avec les services d'urgences, les unités médico-judiciaires et les forces de l'ordre, et de généraliser des dispositifs de dépôt de plainte simplifiés tout en favorisant au mieux l'implication des intervenants du milieu associatif.

Les actions de ce programme de lutte contre les VIF seront confortées en 2022 pour 0,17 M€.

✓ L'action sociale territoriale

L'action sociale territoriale du Département est déclinée sur l'ensemble de la Saône-et-Loire par 400 agents de la filière sociale ou administrative constituant des équipes pluridisciplinaires, principalement depuis les Maisons des solidarités. [La masse salariale dédiée à ces interventions représente 14,82 M€ en 2022.](#)

✓ Collèges, sports et jeunesse

[Le budget total consacré à la politique publique s'élève à 53,98 M€ y compris la masse salariale.](#)

Le Département consacre plus 19 M€ en 2022 à la masse salariale sur les collèges et le sport. Ce sont ainsi 477 agents qui sont affectés dans les établissements d'enseignement du second degré. La plupart de ces professionnels polyvalents sont issus de la filière technique et animés par le souci d'une prestation de qualité, dans des conditions d'hygiène encore renforcées depuis le début de la crise sanitaire.

✓ Collèges

[Pour les collèges, les dépenses de fonctionnement en 2022 s'élèvent à 10,46 M€ hors masse salariale.](#)

La dotation de fonctionnement pour les collèges publics est établie pour 2022 à 3,31 M€ à laquelle s'ajoute la prise en charge directe par le Département des dépenses de téléphonie, de gaz et d'électricité de la majorité des collèges de l'ordre de 2,89 M€. La dotation de fonctionnement versée directement aux collèges a été ajustée avec l'application de nouveaux critères adoptés lors de l'Assemblée départementale du 19 novembre 2021 (réforme du calcul lié à la superficie, nouveau règlement lié aux installations sportives et mise en place d'un écrêtement du fonds de roulement). Cet

ajustement de la dotation est compensé par un renforcement de plus de 1 M€ des dépenses d'investissement du Département dans les collèges. Pour les 9 collèges privés, une enveloppe de 2,3 M€ est destinée à la dotation de fonctionnement et 266k€ pour les subventions d'investissement.

Sont aussi prévus au budget 2022 les moyens d'entretien courant, versés aux collèges en plus de la dotation de fonctionnement. A ce titre, 0,08 M€ pour la participation à l'acquisition de matière d'œuvre sont réservés pour les collèges choisissant de réaliser des travaux. Par ailleurs une enveloppe de 0,12 M€ permet au Département de prendre en charge directement les réparations les plus conséquentes du matériel, en particulier le matériel de cuisine.

[Les dépenses d'investissement dans les collèges représenteront en 2022 20,03 M€.](#)

D'une part, les investissements sur le patrimoine immobilier des collèges représenteront 14,8 M€ en 2022. Le budget 2022 permet la poursuite des études opérationnelles et des chantiers de restructuration sur 13 établissements (dont les poursuites ou les démarrages de chantier sur les collèges « En Varandaine » à Buxy, « Camille Chevallier » à Chalon, « PP Prud'hon » à Cluny, « Pasteur » à Macon, « Schuman » à Macon, « Pierre Vaux » à Pierre de Bresse, « En Fleurette » à Saint Gengoux).

Eu égard aux objectifs nouvellement fixés par les réglementations environnementales et thermiques, les opérations de restructuration devront être menées en globalité et dimensionnées comme telles. C'est pourquoi, l'année 2022 sera également consacrée au recalage et à la reprise des études de programmation d'opération déjà identifiées

(collège Cassin à Paray le Monial, « Jean Moulin à Marcigny, Bréart à Macon, Le petit Prétau à Givry, Victor Hugo à Lugny), Ce travail a déjà été engagé en 2021 pour les deux Eco Collèges Vivant Denon de Saint Marcel et Bois des Dames de Saint Germain du Bois. A cet égard, concernant la planification des travaux nécessaires à l'atteinte des objectifs fixés par le décret tertiaire, le budget 2022 prévoit également la poursuite des audits énergétiques et environnementaux des collèges pour 200 K€.

En outre, la campagne d'installation d'équipements de sécurité (contrôle d'accès, anti-intrusion et vidéoprotection) se poursuit sur une vingtaine de collèges pour 1,5 M€ en 2022.

D'autre part, hors patrimoine immobilier, l'investissement dans les collèges représente 4,26 M€. L'investissement consacré à l'équipement des collèges (matériel informatique, matériel pour le fonctionnement du collège ou mobilier scolaire, matériel pour la restauration) s'élève ainsi à près de 3,15 M€. À la rentrée 2022, 52 collèges seront équipés de 9 375 tablettes pour un budget annuel de 1,1 M€. Une dotation de 89k€ est également prévue pour le renouvellement du parc informatique. Le déploiement du référentiel des bonnes pratiques en hygiène et propreté se poursuit afin d'améliorer les conditions de travail des agents d'entretien de 50 collèges notamment via la mécanisation du matériel. A ce titre, 150k€ sont affectés à la dotation de matériels ergonomiques. Cette action a pour finalité d'harmoniser les pratiques au sein des collèges et d'agir en matière de prévention sur la santé des agents. Un budget pour le renouvellement du matériel scolaire et dans le cadre de restructuration s'élève à 350k€. Le renouvellement du matériel de restauration bénéficie d'un budget de 320k€.

Le soutien à la plateforme Agrilocal s'élève à 150k€ et reste axé sur l'équipement du service de restauration. Ainsi les circuits courts et l'agriculture de Saône-et-Loire sont favorisés en améliorant la qualité de produits servis aux enfants et les outils de travail des agents de restauration.

9 375 tablettes distribuées aux collégiens à la rentrée 2022

Enfin, en réponse à certains objectifs du plan environnement, les espaces extérieurs de dix collèges seront diagnostiqués afin de mettre en œuvre les travaux nécessaires à la désimperméabilisation des sols et à la plantation ainsi que l'élaboration d'un plan de gestion des espaces verts de l'établissement (500 K€).

✓ Sport et Jeunesse

En 2022, le budget consacré aux sports et à la jeunesse est établi à 2,92 M€ en fonctionnement (hors masse salariale) et 1,49 M€ en investissement.

Les dépenses de fonctionnement visent à accompagner les actions des associations sportives et d'éducation populaire, ainsi qu'à développer la citoyenneté et l'engagement des enfants et des jeunes. Les aides se décomposent de la manière suivante.

Les moyens attribués à la politique sportive sont de 2 M€, dans la continuité de la hausse de 50 % décidée en 2020 et maintenue depuis. Plus de 200 écoles de sports sont aidées pour 210 K€. 979k€ viennent conforter le budget des clubs évoluant sur le plan national. 494 K€ soutiennent les plans de développement des comités sportifs départementaux. 100 K€ encouragent le parcours de performance de sportifs de haut niveau. Enfin, 129 K€ contribuent à l'organisation de manifestations

sportives, réalisés par des partenaires ou par le Département.

Les moyens dédiés à la jeunesse et aux activités parascolaires, s'élevant à plus de 830 K€, concernent notamment le Fonds départemental d'aide à la vie associative locale (135 K€), les subventions allouées aux mouvements de jeunesse (167 K€), les dotations aux organisateurs d'accueils de loisirs (135 K€), l'animation du second mandat du Conseil départemental des jeunes (60 K€) et les projets éducatifs conduits par les collèges publics et privés (262 K€).

Les dépenses d'investissement sont principalement portées par les subventions versées aux 5 collectivités labellisées « Terre de jeux 2024 », à hauteur de 1,25 M€, pour réaliser les travaux des 11 centres de préparation aux Jeux de Paris 2024 sur le territoire départemental. En parallèle, 150 K€ seront à nouveau consacrés à l'achat d'équipements sportifs effectué par les associations et comités sportifs. L'achat de gourdes pour les collégiens sera reconduite en 2022 pour 85 K€.

✓ Protection civile

20,7 M€ accordés par le Département aux services de secours et à la protection civile

L'année 2022 sera la dernière année de mise en œuvre de la convention pluriannuelle entre le Service Départemental d'Incendie et de Secours (SDIS) et le Département.

Le Département soutient la stratégie opérationnelle du SDIS 71 définie par le Schéma Départemental d'Analyse et de Couverture des Risques (SDACR).

Le Département apporte son soutien financier par le versement de quatre participations distinctes :

- une participation annuelle de "continuité de service" de 17,53 M€ soit + 0,4 M€ par rapport à 2021 en section de fonctionnement, destinée à couvrir en partie les charges récurrentes du SDIS 71 et lui permettant d'atteindre l'équilibre budgétaire ;
- une subvention en annuité, par laquelle le Département supporte *in fine* les échéances des emprunts immobiliers concernant les programmes structurants IMMO I et II. Elle sera de 0,96 M€ en 2022 ;
- une subvention annuelle d'équipement, en section d'investissement et selon les capacités du Département, permettant de concourir directement aux besoins de financement du SDIS 71 liés au plan immobilier en cours (plan IMMO III). Elle sera de 1,2 M€ en 2022 soit une enveloppe doublée par un effet de décalage de l'enveloppe initialement prévue en 2021 (décalage essentiellement imputable aux désorganisations engendrées par la crise sanitaire) ;
- une subvention annuelle d'équipement autres permettant d'assurer la continuité de service en section d'investissement (véhicules, habillement, matériel de secours, informatique, transmission...) et ainsi d'équilibrer la section. Elle sera de 0,7 M€ en 2022.

Une enveloppe de 0,29 M€ sera également dédiée aux communes pour leur permettre de financer les travaux d'amélioration de leurs centres de première intervention (CPI), pour celles qui en possèdent. Enfin, le Département

poursuivra son soutien à l'association départementale de protection civile pour un montant de 8 000€.

✓ Centre de Santé Départemental

Le budget total consacré à la santé s'élève à 11,3 M€ y compris la masse salariale en 2022.

Le budget 2022, approuvé préalablement par le conseil d'établissement du centre de santé, est basé sur un principe d'équilibre, dont les recettes générées par les actes dispensés par les médecins salariés du centre de santé départemental (3,77 M€), à laquelle s'ajoutent les financements de la CPAM (5,10 M€), des interventions pour des structures médico-sociales (0,3 M€) ainsi qu'une participation du Département (1,2 M€), correspondant à la masse salariale des médecins qui s'impliqueront dans les missions obligatoires (PMI, APA, ASE, MDPH) et aux frais de déploiement des nouvelles antennes.

Les dépenses de fonctionnement du Centre de santé départemental (10,2 M€), suivies en budget annexe traduisent l'effet du déploiement de l'activité des centres territoriaux et antennes. La masse salariale représente la dépense principale du centre de santé (à hauteur de 9,22 M€). Près d'1 M€ sera consacré à l'équipement des centres et antennes et à la promotion du projet en investissement.

En 2022, le Centre de santé départemental poursuivra les recrutements avec la mise en place d'un nouveau plan de communication (salons professionnels, présence dans les facultés, etc.). Plusieurs antennes seront renforcées ou étendues (Bourbon-Lancy, Montceau-les-Mines) et l'ouverture d'un nouveau centre de santé en Bresse est à l'étude.

La télémédecine continuera, par ailleurs, à être développée notamment en cardiologie. Le recrutement de spécialistes restera une priorité alors que de nouvelles professions telles que les infirmiers en pratique avancée seront intégrées au centre.

✓ Plan de prévention et de lutte contre la pauvreté

Le Département a signé le 28 juin 2019 avec l'Etat, [une convention d'appui à la lutte contre la pauvreté et pour l'accès à l'emploi \(CALPAE\)](#). Cette contractualisation s'inscrit dans la stratégie nationale de prévention et de lutte contre la pauvreté. Initialement prévue pour une durée de 3 ans, elle est prolongée jusqu'en 2022, avec une date de fin de mise en œuvre des actions et de justification physique et budgétaire au 30 juin 2023 (suite à l'avenant 4 présenté à l'Assemblée départementale du 18 décembre 2020). La CALPAE prévoit en 2022 la poursuite et la consolidation des actions mises en œuvre depuis 2019.

En 2022, l'enveloppe prévue s'élève à 1,786 M€ avec un financement en parallèle de l'Etat de 1,1 M€. Ces crédits permettent de renforcer les mesures de lutte contre la pauvreté dans plusieurs domaines tels que l'aide sociale à l'enfance, l'accompagnement social, l'insertion ou encore l'inclusion numérique.

Concernant l'insertion, une plateforme de parrainage afin de mettre en relation une personne active avec un bénéficiaire du RSA pour l'accompagner dans ses démarches est mise en place. Il s'agit de proposer une solution d'entrée en formation ou une activité dans le cadre de l'insertion par l'économie en moins de 30 jours. Au niveau du Département, des clauses d'insertion mobilisées avec 1600 heures dans le cadre de marchés avec des

entreprises d'insertion économique pour relancer l'activité sont également en cours.

Dans le cadre de l'axe 2 de la convention, le premier accueil social inconditionnel de proximité a pour objectif de garantir à toute personne rencontrant des difficultés ou souhaitant exprimer une demande d'ordre social, une écoute attentionnée de la globalité de ses besoins et préoccupations afin de lui proposer le plus tôt possible des conseils et une orientation adaptée, dans le respect du principe de participation de la personne aux décisions qui la concernent.

✓ **Gestion de la subvention globale du Fonds Social Européen** ☆

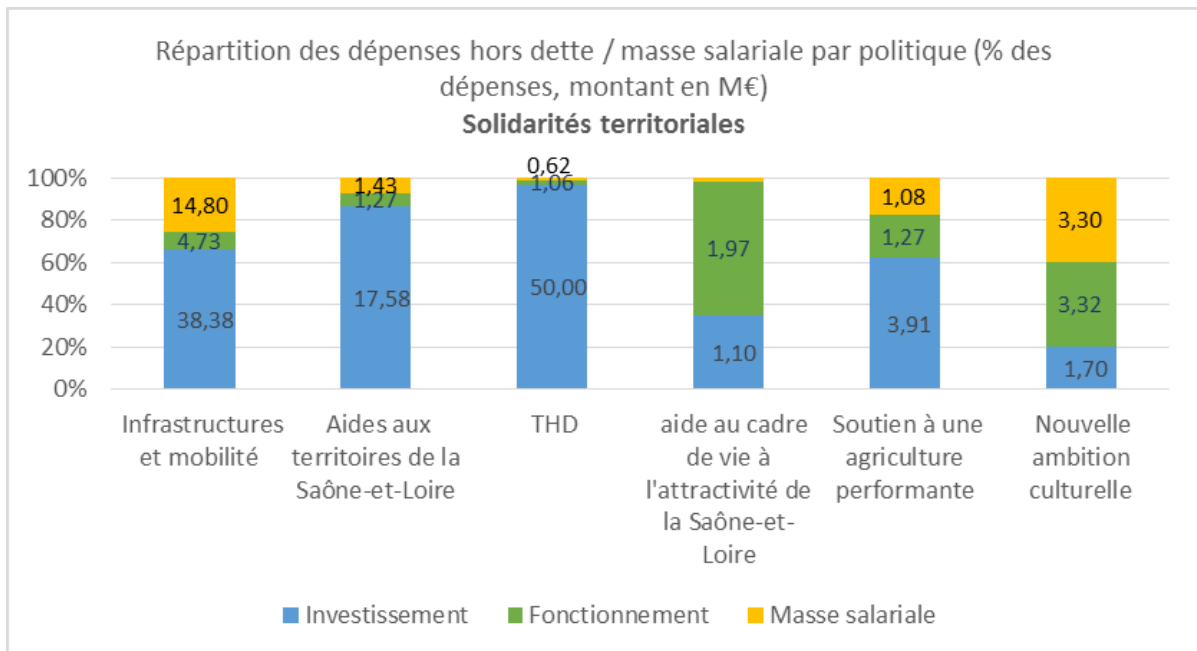
Le Département a signé avec l'Etat une convention de subvention globale du Fonds Social Européen (FSE) pour la période 2018/2020, prolongée jusqu'en 2021, pour gérer une enveloppe de programmation d'environ 6 millions d'euros. 650 000 € ont ainsi été accordés par l'Etat pour permettre cette prolongation de programmation en 2021.

Pour 2022, 1,76 M€ sont inscrits au budget primitif masse salariale comprise pour permettre la réalisation de ces années de programmation et la tenue des programmations engagées. Cette enveloppe FSE est définie autour d'appels à projets annuels pour lutter contre la pauvreté et promouvoir l'inclusion des Saône-et-Loiriens les plus éloignés de l'emploi. Ces fonds européens constituent un levier supplémentaire pour accompagner les dispositifs de sortie de crise et de retour à l'emploi.

SOLIDARITES TERRITORIALES : soutenir la relance économique de la Saône-et-Loire et son attractivité

Les dépenses en faveur des solidarités territoriales sont focalisées sur la relance économique et l'attractivité du territoire et privilégient l'investissement, historiquement élevé en 2022.

Outre les investissements classiques et importants, notamment sur les routes, pour les collèges et le très haut débit, le budget 2022 monte en puissance sur les actions du Plan Environnement en favorisant la rénovation énergétique ou en menant des actions de préservation de la biodiversité. Dans le cadre de la politique de soutien à la reprise économique, l'aménagement du territoire sera également un axe majeur en 2022 envisagée tant comme un outil de développement économique que de redynamisation culturelle et touristique notamment avec le projet ECLAT ou la Route 71.



* La masse salariale en matière agricole intègre la prise en charge du personnel d'Agrivalys. Cette dépense de masse salariale est facturée par le Département à Agrivalys.

✓ Le Plan Environnement

Le Plan Environnement a pour objectif de conduire à un rythme accéléré des actions concrètes et efficaces pour le territoire et ses habitants en matière de préservation de l'environnement. Ces actions ont pour finalité de prévenir et de s'adapter au changement climatique, de préserver une alimentation durable et de proximité et de promouvoir un habitat économe en énergie et des déplacements doux. En 2022, la réalisation du Plan Environnement revêt une importance renouvelée pour relever le défi de la sortie de crise sanitaire. A cet égard, le Plan environnement constitue aussi un levier pour l'économie locale en veillant à encourager l'achat local et en créant de nouvelles opportunités de développement pour les acteurs économiques locaux.

Le Plan Environnement :

Un nouvel équilibre entre aujourd'hui et demain, entre environnement et développement

Le Plan Nature vise la plantation de 600 000 arbres d'ici 2030. En 2022, les plantations seront effectuées sur le foncier du Département et en soutien de particuliers sur leurs propriétés. Les collectivités locales seront également soutenues dans le cadre de ce plan avec le nouveau « Chèque arbre ». Le programme « 1 gourde = 1 arbre » pour les collégiens sera aussi poursuivi.

En 2022, le Plan Environnement se déclinera également au travers de plusieurs dispositifs complémentaires :

- La prolongation d'une enveloppe de 2M€ dédiée aux projets environnementaux dans l'appel à projet des aides aux territoires ;
- Le Plan Eau de 1,6 M€ en faveur de l'adaptation au changement climatique du secteur agricole ;
- La mise en œuvre de la Charte « Villes et territoires sans perturbateurs endocriniens » ;
- Le soutien à la rénovation énergétique des logements des particuliers et l'amélioration de la performance thermique des bâtiments départementaux notamment avec le plan Eco-collèges ;
- Le démarrage du plan « Abeilles/pollinisateurs » : la prise en compte systématique des enjeux liés à la préservation de l'entomofaune et des formations végétales qui lui sont favorables sera déclinée directement par le Département, en tant que maître d'ouvrage, dans ses actions d'aménagement et de gestion. Cela nécessitera, afin de mesurer les résultats obtenus, la réalisation de diagnostics « pollinisateurs » initiaux et de suivis réguliers vis-à-vis des projets correspondants.

✓ Infrastructures et mobilité

Le budget total consacré aux routes et mobilités départementales s'élève à 57,92 M€ y compris la masse salariale.

En matière de ressources humaines, la responsabilité des études, des travaux et de l'entretien des infrastructures départementales (routes, ouvrages d'art, voies vertes) ou des espaces naturels préservés est déterminée par l'engagement de près de 340 agents relevant de la filière technique et dans une moindre mesure, de la filière administrative. Ils représentent à l'année un montant de 14,8 M€, pour répondre avec pragmatisme aux niveaux de service définis par l'Assemblée départementale. Ces agents interviennent sur le territoire dans 25 centres d'exploitation en veillant à observer un ratio proche de 30 kilomètres de linéaire pondéré par agent.

En 2022, hors masse salariale, 43 M€ seront alloués aux routes et infrastructures, dont 38,4 M€ en section d'investissement.

La section de fonctionnement comprendra 4,73 M€ consacrés aux routes et infrastructures. Ces dépenses répondent à des enjeux forts en termes de sécurité routière. De plus, il s'agit de maintenir un niveau constant d'entretien permettant de minorer des coûts d'investissement élevés à plus long terme.

Ainsi, plus de 50% de ces dépenses (2,49 M€) sont destinées à l'entretien des routes départementales. Il s'agit de l'entretien direct des voiries mais aussi du fauchage et du curage des fossés. De surcroît, 16 % sera orienté sur la viabilité hivernale et en particulier les prestations des entreprises venant compléter les services majoritairement internalisés. L'achat des fondants routiers représente environ 0,18 M€.

Le pilotage budgétaire de la viabilité hivernale est fondé sur une adaptation des besoins au regard des conditions climatiques observées dans le cadre de l'équilibre inchangé des prestations effectuées en régie et celles externalisées. Enfin, les dépenses de signalisation constituent le troisième poste en fonctionnement avec un niveau de dépenses de 0,64 M€ (essentiellement de la signalisation horizontale pour 0,61 M€).

Le budget pour les dépenses d'investissement s'élève à 38,4 M€. En 2022, les routes et les infrastructures constituent ainsi le premier poste de dépenses en investissement sur le budget principal et s'élève à un montant historique.

Ces investissements sont pour moitié en autorisations de programme (AP) et en opérations individualisées et commandes diverses pour le reste. Sur les 14 M€ de crédits prévus en AP, quatre projets portent la majorité des crédits :

- 8,5 M€ pour la poursuite de la participation au programme d'accélération des travaux sur la RCEA (phases 2 et 3) ;
- 2 M€ pour les travaux sur le Pont de Thorey ;
- 1,28 M€ pour les travaux de réhabilitation du Pont de Bram à Louhans ;
- 0,73 M€ pour la poursuite des travaux sur le Pont de Bourgogne.

Les opérations individualisées, avec un montant prévisionnel de 24,4 M€, concernent :

- Les travaux sur les chaussées (12 M€), autrement dit les réfections des couches de roulement (préparation de chaussées, réfection en matériaux bitumineux et coulés à froid ou en enduits superficiels) et au

Budget 2022

Volontarisme : pour répondre à la crise, le Département se mobilise sur ses politiques publiques et soutient son territoire

renforcement et calibrage des routes départementales ;

- Plusieurs projets routiers d'importance pour une enveloppe de 4 M€ sont prévus en 2022 soit par leur réalisation, soit par le lancement de leurs études (dont le recalibrage de chaussées à La Comelle/Laizy/Etang sur Arroux et à La Chapelle au Mans ; la reprise de virages à Gourdon ; la modification de carrefour à Clessy, Bois-Sainte-Marie, St Igny de Roche ; le dégagement de visibilité à Azé ; aménagement de carrefours à Massilly, Cluny, Vinzelles, Joncy, St léger sous la Bussière, Charbonnières ; mur de soutènement à Dompierre les Ormes).
- Les investissements sur les ouvrages d'art représentent près de 2,20 M€, soit 8 % des opérations individualisées telles que les réparations sur le Pont du Mousseau à Etang sur Arroux, le Pont du Mauguin à Igornay, le Pont des Blattiers à Digoin, le Pont des Carrés à Paray le Monial, le Ponceau des Césars à Chassy, le Pont Paron à St Rémy, le Pont de Jeanne Rose à Ecuisses, le Pont de Bourria à Lux, le Pont de Pierre à Chatenoy le Royal/Chalon, le Pont des Chavannes à Dommartin les Cuiseaux, le Pont de Chevreuse à Rancy.
- Les différentes signalisations représentent 1,38 M€ et constituent un poste très important au regard des enjeux de sécurité ;
- les crédits pour les travaux sur le réseau départemental pour les partenaires extérieurs représentent une dépense en hausse (2,10 M€),

mais il faut souligner que ces dépenses sont accompagnées de recettes (0,77 M€).

En parallèle, des recettes de fonctionnement sont prévues (1,05 M€) provenant essentiellement des redevances d'occupation du domaine public (0,68 M€), des contributions des responsables de dommages au domaine public routier (0,12 M€) et de la vente d'eau liée à l'infrastructure du Barrage du Pont du Roi (0,15 M€).

Il convient enfin de noter que plusieurs projets d'importance font l'objet de cofinancements ou subventionnements soit avec l'Etat, soit avec d'autres collectivités. Cela permet au Département de disposer de recettes d'investissement non négligeables (0,97 M€) pour financer les projets dont il est maître d'ouvrage, telles que les opérations Saoneor et les travaux sur le réseau départemental pour partenaires extérieurs (entreprises, communes et intercommunalités).

Le développement du réseau Voies vertes

Dans la continuité du déploiement d'un réseau de voies vertes touristiques initié en 1997, le Département a voté le 19 décembre 2019 le principe d'un nouveau schéma directeur pour étudier la réalisation de 150 km de nouvelles voies vertes, en complément des 280 km de site propre existants. Ces nouveaux itinéraires sont constitués de 2 axes :

- Une liaison Cluny/Charolles/Paray-le-Monial (passant par Saint-Point et Tramayes) et une ramification depuis le secteur de Montmelard/Gibles/La Clayette jusqu'au département de la Loire ;
- Une liaison Nord/Sud entre Autun et Digoin qui présente les caractéristiques d'un itinéraire stratégique permettant d'offrir une alternative d'itinéraire doux entre

Budget 2022

Volontarisme : pour répondre à la crise, le Département se mobilise sur ses politiques publiques et soutient son territoire

Autun et Digoin le long de l'Arroux entre la grande traversée du Massif Central et le tour de Bourgogne à vélo.

Une étude de faisabilité de ces itinéraires réalisée en 2020 en concertation avec les EPCI traversés, affinée en 2021 sur les sections prioritaires définies doit permettre la mise en chantier progressive de l'extension de ce réseau de voies vertes, dont les études sont estimées à 0,50 M€ dans le budget 2022.

En complément, afin de soutenir les projets de dimensions plus locales mais aussi pour maintenir un niveau de qualité des infrastructures créées jusqu'alors, plusieurs modalités sont prévues en continuité de 2021 :

- Donner les moyens de manière plus incitative aux collectivités d'aménager des Voies vertes notamment au travers de l'Appel à projets départemental ;
- Maintenir le renforcement de la stratégie d'entretien lourd du réseau existant (1 M€ dont la réfection de l'éclairage du tunnel du bois clair) ;
- Déléguer l'entretien courant aux collectivités locales traversées lorsque de nouvelles sections sont aménagées par le Département.

La préservation des espaces naturels sensibles (ENS)

Le 18 juin 2020, un nouveau schéma directeur des espaces naturels sensibles a été voté. Ce nouveau schéma prévoit un développement du nombre de sites, soit en propriété du Département à travers plusieurs projets en cours, soit à travers la labellisation de sites appartenant à d'autres acteurs (collectivités, associations). La labellisation s'exercera par la signature de conventions engageant les propriétaires des sites à établir des plans de gestions adaptés et à les gérer suivant ces plans de gestions, ainsi qu'à les aménager pour qu'ils

soient ouverts au public. En contrepartie, le Département apportera un soutien en matière de communication et de mise en réseau des propriétaires des sites, mais aussi un soutien financier à travers une nouvelle action de l'appel à projets départemental.

3 nouveaux Espaces Naturels Sensibles en 2022 : Pont du roi, Marais de Massilly et Azé

Après les aménagements de trois ENS propriété du Département en 2021, l'année 2022 sera davantage consacrée au déploiement de la labellisation de sites tel que cela est prévu dans le schéma voté en 2020. En 2022, 0,1 M € sont prévus à parts presque égales entre le fonctionnement et l'investissement pour l'entretien et travaux sur les 6 ENS départementaux qui seront désormais ouverts.

✓ Aménagement numérique-Très Haut débit 📶

Le budget total consacré à la politique publique (hors emprunt) s'élève à 51,68 M€ y compris masse salariale.

L'exercice 2022 constitue une année charnière pour le déploiement de la fibre sur le territoire. 50 M€ de dépenses d'investissement sont ainsi prévues après 30 M€ votés en 2021. Afin de terminer la mise en place du réseau à horizon 2023, le Département prévoit une accélération des travaux. La fibre constitue ainsi le premier poste de dépenses d'investissement tous budgets confondus.

Pour 2022, il est prévu : la mise en chantier de 40 000 prises supplémentaires pour 50 M€.

Les dépenses de fonctionnement couvrent quant à elles hors frais de personnels, les charges d'intérêt des emprunts déjà souscrits, les coûts de refacturations des prestations assurées par le budget principal pour le compte du budget annexe, et les charges diverses de gestion pour un montant de 1,06 M€.

Ces efforts mobilisent une dizaine d'agents au profil technique ou administratif, dont l'intervention est précédée ou prolongée par les ressources spécialisées localisées en proximité ou au siège de la collectivité, pour les études de terrain, la réalisation des travaux, le contrôle des opérations et le règlement des prestations réalisées. Cette masse salariale représente annuellement plus de 0,6 M€.

✓ Aides aux territoires de la Saône-et-Loire 🏠 🏭 🚒

Le budget total consacré à la politique publique s'élève à 20,29 M€ y compris la masse salariale.

Pour l'aide aux territoires, la collectivité emploie près de 30 agents chargés de concevoir et proposer les solutions de soutien d'une part, d'instruire, de mettre en paiement, avant d'en rendre compte, d'autre part les différentes mesures d'assistance directe en matière d'assainissement par exemple ou de subventionnement décidées par le Conseil départemental. Cet effectif, technique ou administratif, est évalué à près de 1,5 M€ par an.

L'aide aux collectivités pour développer leurs projets est reconduite en 2022 au même niveau qu'en 2021. Avec d'une part, des aides en ingénierie pour qu'elles puissent monter leurs dossiers aussi bien au niveau technique que financier et d'autre part, des aides directes à leurs projets.

Le programme pour l'Appel à projets 2022 aux territoires pour les projets classiques et les projets structurants s'établit à 9 M€ (enveloppe d'engagement) auxquels s'ajoutent les 2 M€ (enveloppe d'engagement) du Plan environnement et un plan spécifique pour les aménagements et équipements des casernes et des Centres de première intervention des pompiers (CPI).

Le programme de soutien en fonctionnement à la politique de l'eau se poursuit avec l'ingénierie apportée par l'équipe d'Assistance technique du Département et les interlocuteurs aux différents acteurs de l'eau tels que le SYDRO (Syndicat mixte départemental pour la sécurisation et la gestion des réseaux d'eau potable), les

Etablissements publics territoriaux de bassin (EPTB) Loire et Saône-Doubs. En investissement, le Département maintient sur 2022 ses efforts dans le domaine de l'eau avec un enveloppe de 0,65 M€ permettant la protection des puits de captage et de la sécurisation et approvisionnement en eau.

Appel à projets territorial 2022 : plus de 11 M€ à destination des collectivités territoriales de Saône-et-Loire

Pour continuer à répondre aux différents enjeux environnementaux une enveloppe de 2 M€ par le biais d'un Appel à projets est prévue pour l'exercice 2022 pour continuer à soutenir les collectivités sur leurs actions et projets s'y rapportant.

Pour faire éclore et mener à bien les projets, les financements sont maintenus auprès de l'Agence technique départementale 71 (ATD) et du Conseil d'architecture, d'urbanisme et de l'environnement (CAUE) à hauteur respectivement de 0,4 M€ et 0,45 M€. Le financement du SYDRO est également stable entre 2021 et 2022 (50 K€).

En parallèle, le soutien au Parc naturel régional du Morvan est confirmé avec une participation de 95 000 €.

Par ailleurs, avec le changement climatique, l'eau et plus particulièrement l'eau potable, sera un enjeu des années à venir comme identifié dans le Plan Environnement, sous des axes divers : participation aux différentes études de recherches de nouvelles ressources et d'interconnexion des réseaux, maîtrise des eaux pluviales, lutte contre le ruissellement, maintien des équipes de suivi des systèmes d'assainissement (Réseaux et stations de traitement). Il s'agit de développer une gestion patrimoniale des systèmes d'assainissement, de maîtriser la collecte des effluents et leur transit jusqu'au traitement et d'améliorer le

fonctionnement global des systèmes d'assainissement.

Ainsi, le Département entend continuer et renforcer les moyens destinés au développement de cette politique par :

- Le maintien de son assistance technique (coût global de 0,65 M€ : assainissement, gestion des rivières, puits de captages) ;
- La sécurisation des approvisionnements en eau budgétée à 0,49 M€ en 2022.

L'attractivité de la Saône et Loire

L'attractivité et le tourisme font l'objet d'une attention particulière dans la politique départementale.

Après une année 2020 particulièrement difficile pour le secteur du tourisme en raison de la crise sanitaire, les activités des professionnels ont connu un net rebond en 2021 avec un retour en force du tourisme rural, de proximité, convivial et gastronomique. Pour 2022, il sera proposé de poursuivre, voire accentuer cette dynamique destinée à renforcer l'attractivité du territoire avec **un budget 2022 de 1,10 M€ en investissement et 1,97 M€ en fonctionnement, soit une enveloppe prévisionnelle globale de 3,12 M€ en incluant la masse salariale.**

Les politiques départementales dédiées au tourisme représentent d'importants leviers pour accroître l'attractivité du territoire. Elles sont déployées sur plusieurs fronts. Il est proposé une dotation globale de 35 K€ en 2022 pour la réalisation d'un schéma départemental du tourisme et le déploiement d'actions visant à renforcer l'attractivité du territoire.

Le plan de soutien exceptionnel 2020 aux acteurs du tourisme en Saône-et-Loire a été

l'occasion de mettre en place un réseau de quelques 3 600 ambassadeurs Route 71, autour des activités d'hébergement, restauration et diverses autres liées au tourisme et ainsi d'enrichir le contenu de l'application de la Route 71. L'implantation des bornes et tables tactiles qui valorisent l'ensemble des atouts touristiques des territoires, sera poursuivie en 2022 avec l'ouverture d'une nouvelle enveloppe financière de 0,50 M€ répartie sur 3 années, dont 0,25 M€ dès 2022.

Les travaux de construction de la Cité des vins à Macon pour lequel le Département s'est engagé à hauteur de 0,3 M€ aux côtés de la Région et du Bureau interprofessionnel des vins de Bourgogne se termineront en 2022 avec un versement du solde de la subvention prévu à hauteur de 0,15 M€. Ce site est destiné à offrir un accueil aux touristes en quête d'une découverte des richesses viticoles et à donner plus de lisibilité et une ouverture sur les offres territoriales.

En outre, l'Association de développement touristique et de promotion du territoire (ADTPT71) sera internalisée au sein des services départementaux en 2022. Cette internalisation a pour objet de sécuriser juridiquement l'action du Département en matière touristique tout en veillant à poursuivre la valorisation de la Saône-et-Loire.

Dans le même esprit de promotion des sites culturels et de loisirs départementaux, le Département renouvellera d'une part, son engagement pour le développement des « chéquiers découverte Incontournables 71 » en partenariat avec l'association Balades en Bourgogne du Sud (24 k€), et d'autre part, l'adhésion des sites culturels départementaux à cet organisme afin de mettre en place des synergies de communications et d'animations collectives.

La convention avec la Chambre de commerce et d'industrie de Saône-et-Loire sera reconduite pour 15 K€ avec notamment le développement d'outils de pilotage et des indicateurs d'activités dans le domaine du tourisme, la prévention des risques pour les entreprises en difficulté et l'analyse des effets de la crise sanitaire sur le tourisme.

Le Département augmentera son engagement 2022 à l'UDOTSI pour un montant total de subvention prévue à 27 K€ (soit + 7 K€ par rapport à 2021) ainsi que sa contribution à l'embellissement de son territoire par les collectivités et les particuliers, facteur d'attractivité, en octroyant des aides au fleurissement avec une enveloppe de 21 K€.

L'attractivité de notre territoire est, en outre, renforcée par la présence d'un aérodrome géré par le Syndicat mixte Saint Yan Air' Business (SYAB). Outre les importants travaux en cours de rénovation complète de la piste d'atterrissage auxquels le département contribue, est budgété une enveloppe prévisionnelle de 80 K€ pour la réalisation du programme de travaux 2022 du SYAB.

Compte tenu de l'importance du marché au cadran de Saint Christophe en Brionnais, inscrit dans une logique de valorisation et de promotion des produits locaux contribuant à renforcer l'attrait touristique du territoire, l'assemblée départementale du 20 novembre 2020 avait décidé le versement d'une avance en apport en compte courant de 700 K € à la SAEM Marché au cadran afin consolider sa trésorerie, dans l'attente de la récupération d'une importante créance envers un de ses principaux débiteurs. En application de la convention conclue avec cette structure, il est prévu que cette avance soit remboursée au Département sur l'exercice 2022.

En fonctionnement, le Département poursuivra son soutien au GIP Equvallée Haras national de Cluny à hauteur de 0,24 M€ qui

organise et accueille des manifestations destinées à mettre en valeur les productions de la filière équine de Saône et Loire, tant dans les races lourdes que légères.

Enfin, parmi les projets destinés à promouvoir de façon ludique les richesses de la Saône-et-Loire et avoir un rayonnement national, le Département assurera le lancement du projet d'équipement culturel, de loisirs et d'attractivité touristique (ECLAT) en partenariat avec la SAFER pour les acquisitions foncières (0,7 M€).

✓ Soutien à la politique agricole 🐄 🚜

Le budget total consacré à la politique publique s'élève à 6,25 M€ y compris la masse salariale.

L'action départementale en faveur d'une agriculture performante suppose, outre le développement et la coordination d'initiatives locales impliquant en permanence plusieurs chargés de projet, un relais administratif fort pour l'instruction et la mise en paiement du soutien sollicité de façon croissante ces dernières années face aux contraintes et difficultés majeures rencontrées par ce secteur d'activité, également vecteur du rayonnement de la Saône-et-Loire par-delà ses limites.

En lien avec sa volonté d'agir dans le cadre de son Plan Environnement adopté en juin 2020, et en écho à sa mobilisation en 2021 suite aux intempéries du printemps, le Département poursuit son soutien au monde agricole en 2022.

La politique agricole départementale reste un enjeu de solidarité sociale, pour améliorer les conditions de travail de nos agriculteurs et leur niveau de revenu, et les accompagner face aux changements climatiques et aux évolutions demandées en matière de culture et d'élevage.

Le calendrier de remboursement du plan d'aides au titre de la sécheresse accordé dès la fin 2018 et poursuivi au printemps 2019 a démarré en fin 2021, avec une année de décalage en raison de la crise sanitaire. Pour le dispositif de soutien à la viticulture, le premier exercice, correspondant à la première année de remboursement pour les bénéficiaires sera 2023. Les agriculteurs sont par ailleurs soutenus au travers des aides proposées par le Département dans le cadre du Plan Environnement sur les dispositifs de récupération des eaux.

En 2022, le Département consacrera près de 5,18 M€ à sa politique agricole dont 3,91 M€ en investissement et 1,27 M€ en fonctionnement.

La politique agricole départementale soutient le monde agricole au travers de cinq objectifs : le développement du manger sain, de qualité et local pour tous ; l'adaptation des exploitations aux changements et aléas climatiques ; l'attractivité du territoire au travers de la valorisation des produits d'excellence ; le soutien à la solidarité et la santé de la profession agricole ; l'accompagnement des territoires.

Afin de favoriser une alimentation saine, de qualité et local notamment en direction de tous les collégiens du Département, des actions seront menées tout au long de l'année, avec le développement de la plateforme de commandes AGRILocal pour la restauration collective, des accompagnements auprès des collèges pour la réduction du gaspillage alimentaire et aussi des opérations d'approvisionnement de produits de qualité dans les établissements scolaires. Des partenariats seront poursuivis afin de mener des actions et événements auprès du grand public.

L'ensemble de ces dispositifs permet d'enclencher une labellisation d'un Plan

Alimentaire Territorial (PAT) départemental en 2022. Sur cet axe, le Département prévoit une enveloppe de 0,31 M€.

Pour accompagner l'adaptation les exploitations agricoles face aux changements climatiques, le Département apportera un montant de 1,6 M€ pour son Plan eau en faveur de l'agriculture et de la transition écologique. 380 K€ sont alloués pour la mise en œuvre du plan de soutien à la viticulture face aux aléas climatiques.

Le Département reste en soutien fort auprès de cette profession agricole qui souffre avec un accompagnement des acteurs du secteurs (service de remplacement, Chambre d'agriculture, Agrisolidarité) sur des actions et dispositifs concernant la santé et la prévention des risques psycho-sociaux, et ce pour un montant de 0,26 M€.

Dans le cadre de la convention de partenariat avec la Région, le Département mobilisera de nouveau une enveloppe de 1 M€ pour le dispositif du plan pour la compétitivité et l'adaptation des exploitations agricoles d'élevage du département.

Le Département apportera également son aide au projet d'amélioration et réaménagement de la ferme expérimentale de Jalogny (0,10 M€) et de la création d'un espace de promotion de la chambre d'agriculture (0,25M€).

Un soutien renforcé à la filière équine dès 2022

Enfin, le soutien à la filière équine sera poursuivi sur 2022 avec la mise en place d'un plan d'actions en cinq thématiques permettant de favoriser le développement de la filière équine en Saône et Loire autour de la promotion et de l'attractivité, du soutien aux équipements structurants, du soutien à l'élevage, de la professionnalisation des

acteurs de la filière et de la valorisation du cheval au service de l'humain. Une programmation d'investissement de 1,2 M€ est affectée au projet dont 520 K€ dès 2022.

Préfiguration d'un service d'appui aux associations en 2022

Plus de 11 000 associations sont répertoriées en Saône et-Loire. Leur rôle est majeur, fédérateur, tant sur le plan social que pour la vitalité du territoire. La crise sanitaire a eu un fort impact sur le secteur associatif accroissant des difficultés structurelles telles que la diminution du volontariat. Au sortir de la crise sanitaire, il s'agit pour le Département de renforcer son soutien à ses acteurs essentiels du territoire.

Aussi, afin de redonner de l'énergie au mouvement associatif, le Département décide de lui venir en aide en créant un service départemental d'appui et consacre une première enveloppe de préfiguration de 0,3 M€ en 2022. Les axes de ce service se déclineront par exemple en apportant un support juridique, en créant du lien entre les associations et en innovant avec des actions et événements fédérateurs. L'état des lieux pour évaluer les besoins entrepris à l'automne 2021 éclairera les mesures d'accompagnement envisagées qui se concrétiseront dès le printemps 2022.

✓ Politique culturelle

Le budget total consacré à la politique publique s'élève à 8,3 M€ y compris la masse salariale.

La masse salariale en matière de politique culturelle fédère près de 90 agents dans la collectivité, au profil d'animateur scientifique, d'archiviste, d'agent d'accueil ou de responsable d'équipement, désireux de proposer aux visiteurs une offre toujours plus moderne et renouvelée pour améliorer la fréquentation des sites départementaux. Ces ressources précieuses pour la vitalité du territoire représentent à l'année un engagement de 4,7 M€.

L'année 2022 sera marquée par l'ouverture, aux Archives départementales, de nouvelles salles d'accueil du public, accessibles aux PMR (achat de mobilier 70 K€, déménagement de 150 meubles à plans et inauguration des espaces 9 K€).

Sur le Grand site de Solutré, les principaux investissements vont contribuer à améliorer notamment les conditions d'accueil du public et faciliter sa découverte du Grand site : aménagement du grand parking (0,2 M€ avec 80 K€ de recettes provenant du plan de relance), aménagement des abords du musée de Préhistoire (0,1 M€), sécurisation du parking de la Roche (30 k€), requalification paysagère des portes d'entrée et points de vues du site (24 K€), publication d'un topoguide et d'une carte de randonnées (23K€), amélioration de la signalisation (15K€). Par ailleurs, 2022 verra la préfiguration de la démarche de restauration des ouvrages en pierre sèche (50K€).

La qualité de visite est également l'axe fort du site départemental des Grottes d'Azé sur 2022, avec des travaux importants de facilitation et de mise en sécurité des visiteurs par le

changement de l'éclairage et l'installation de barrières de sécurité.

Sur le site du musée départemental Guillon, une étude sur l'aménagement de la Maison Dubois sera conduite en 2022 (20 K€).

Les deux musées départementaux, celui de la Préhistoire à Solutré et celui du Compagnonnage à Romanèche-Thorins, développeront leur programmation et notamment les expositions temporaires, « produits d'appel » pour le public en saison. Le cofinancement d'une étude de faisabilité permettra d'accompagner le projet de développement de l'Ecomusée de la Bresse bourguignonne.

Les aides au patrimoine privé, gérées en autorisation de programme à partir de 2022 pour une meilleure efficacité dans le suivi des projets prévoient une enveloppe d'engagement de 0,2 M€ au titre de 2022, avec l'espoir que les porteurs des projets retardés par la crise sanitaire puissent les lancer.

Le soutien annuel à la Fondation du Patrimoine sera de 25 000 € soit +500 € par rapport à 2021 et +9 750 € par rapport à 2019.

En matière de recettes, 2022 est envisagé comme un retour à la normale de la fréquentation sur les sites culturels, qui se traduira par un niveau de recettes égal ou supérieur à l'année 2019.

Réseaux de lecture publique

Le Département de Saône-et-Loire, par la bibliothèque départementale anime et accompagne un réseau de 230 bibliothèques, premier réseau culturel de proximité sur le territoire. A l'Assemblée départementale de septembre 2021, il a présenté son second plan de développement de la lecture publique 2021-2024. Pour cela, le budget 2022 s'élève à 0,51 M€ et poursuivra trois objectifs :

- Professionnaliser le réseau ;

- Accompagner la transformation des bibliothèques en tiers-lieu culturels, numériques et inclusifs ;
- Soutenir le développement local.

En 2021, le Département a obtenu le label « bibliothèque numérique de référence - BNR » pour mettre en œuvre des projets ambitieux en matière de numérique et pour une durée de 3 ans, comme la création d'une plateforme départementale de ressources en ligne pour les habitants de Saône-et-Loire ou la création d'un service numérique itinérant pour l'accompagnement aux démarches en ligne.

Cette politique d'accès à lecture et la culture pour tous est fortement soutenue par l'Etat au travers de deux contrats : BNR (près de 82 K€ de recettes en 2022) et le Contrat départemental de lecture itinérance (20 K€), permettant de maintenir une offre de service adaptée à tous les territoires.

Centre Eden

En 2022 le budget du Centre Eden s'élèvera à 88 K€ en fonctionnement. Ce budget permet d'assurer l'ensemble de la programmation du site tant à destination du grand public que pour l'accueil des groupes scolaires, la promotion et la communication ainsi que les frais liés à l'hébergement des scolaires en séjour et au transport sur les sites naturels de proximité.

Le budget d'investissement du Centre Eden 71 en 2022 s'élèvera à 0,125 M€. Une part, 25 K€ est consacrée aux investissements récurrents : exposition temporaire, expositions permanentes, matériel pédagogique, aménagements du parc pour l'essentiel. 80 K€ seront consacrés à refaire les contenus audio/vidéo de la salle de la maquette, aujourd'hui obsolètes. Cela permettra aussi de proposer des commentaires en langues étrangères (anglais, allemand) ou adaptés aux publics en situation de handicap. 14 K€ dédiés à l'achat de matériel, barnum, tables et chaises

pour créer des espaces conviviaux, de détente et de loisir ou encore lors de la Foire nature.

Lab71

En 2022 le budget du Lab71 s'élèvera à 71 730€ en fonctionnement. Ce budget permet d'assurer l'ensemble de la programmation du site tant à destination du grand public que pour l'accueil des groupes scolaires.

Pour le grand public, outre la création et la location d'exposition, ce budget permet également d'assurer une proposition culturelle en liant notamment des partenariats comme celui avec la Cave à Musique pour la programmation jeune public.

Concernant l'accueil des groupes scolaires le budget de fonctionnement sert notamment à l'approvisionnement de petits matériels et fournitures pour les animations.

Le budget d'investissement du Lab 71 en 2022 s'élèvera à 23 000 €. Des malles pédagogiques seront développées pour 5 000€ et permettront de développer l'itinérance des thématiques du showroom. 18 000€ sont programmés pour assurer le renouvellement des éléments d'exposition.

Une période d'ouverture élargie pour le grand public et toujours envisagée si la situation sanitaire le permet. Cela permettrait à la structure d'être ouverte les week-ends pendant les vacances scolaires toutes zones confondues. Cette expérimentation devrait permettre d'augmenter également les recettes du Lab 71.

En 2021, la Mission de l'action culturelle des territoires, malgré la crise sanitaire, a poursuivi son aide au monde associatif et réussi à mener la plupart des actions qui lui sont propres. La mobilisation des acteurs de terrain a permis une poursuite de leurs actions et la mission danse du Schéma des enseignements artistique a réussi à maintenir l'essentiel de ses interventions.

Budget 2022

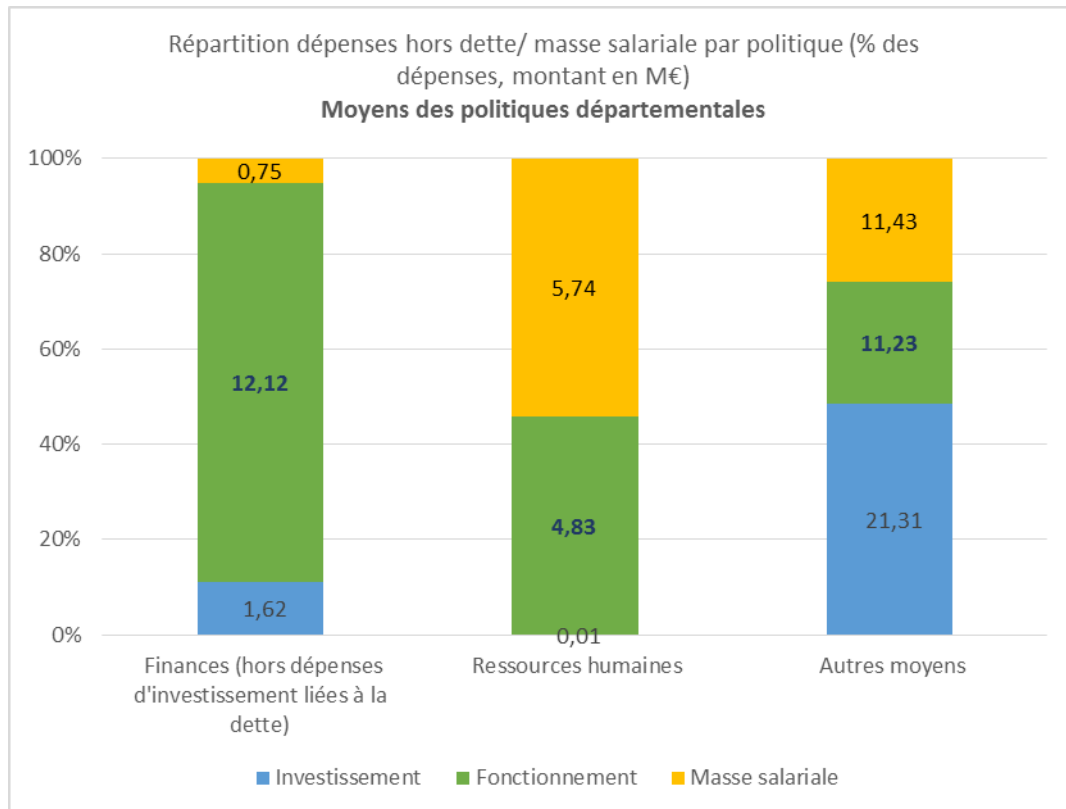
Volontarisme : pour répondre à la crise, le Département se mobilise sur ses politiques publiques et soutient son territoire

Concernant l'année 2022, un budget renforcé par rapport à 2021 est proposé à travers les points suivants :

- Une enveloppe nouvelle de 40 K€ pour les Résidences de territoire de compagnies artistiques départementales ;
- Une enveloppe nouvelle de 40 K€ pour un soutien stratégique aux structures culturelles surtout en milieu rural ;
- Un soutien à hauteur de 10 K€ à la Ville de Blanzay pour prendre en compte ses efforts particuliers pour la diffusion culturelle ;
- Une augmentation de l'enveloppe de soutien aux manifestations culturelles de 5 K€ pour accompagner de nouveaux projets liés au domaine de la lecture ;
- Une augmentation de 5 K€ liés à la musique visant à mettre en place des actions en faveur de l'inclusion dans le cadre du Schéma départemental des enseignements artistiques.

MOYENS ALLOUES A LA MISE EN ŒUVRE DES POLITIQUES DEPARTEMENTALES

En 2022, les moyens départementaux resteront mobilisés pour déployer les ambitions du Département sur ses politiques publiques. Ils sont cependant maîtrisés pour dégager un maximum de capacité d'action sur les politiques publiques et les projets départementaux. Ils viseront à permettre la mise en œuvre des priorités que sont l'autonomie et la santé, l'attractivité et l'environnement.



*« Fonctionnement » Finances : ensemble de la charge annuelle des intérêts de la dette, de la contribution au fonds de solidarité, des crédits de fonctionnement des groupes, politiques, et de la subvention de fonctionnement au Centre de de santé.

✓ Ressources humaines

La masse salariale de l'ensemble de la collectivité s'élève à 114,29 M€.

L'ensemble des charges de personnel au sens large des budgets consolidés, indemnités des élus déduites, représente près de 21,6 % des charges de fonctionnement de la collectivité et agrège aux rémunérations brutes chargées les remplacements sur emplois momentanément vacants. Au total, la Saône-et-Loire présente un ratio de charges de personnel par habitant

inférieur de 8 % à la moyenne des Départements de la même strate démographique.

La crise sanitaire a induit une hausse marquée des dépenses de remplacement sur 2021 (+ 20% par rapport à la situation d'avant crise). Un accroissement d'ampleur de l'effectif temporaire sur contrats de remplacement a été nécessaire afin de répondre à court terme aux enjeux de continuité et de qualité de la prestation pour l'utilisateur. A fin 2021, le contexte d'une couverture vaccinale large permet

d'envisager un retour à une situation moins tendue sur les remplacements. Pour 2022, les crédits de remplacement sont donc prévus à la baisse par rapport à 2021.

Par-delà l'objectif constant d'une maîtrise globale de la masse salariale et des dépenses de personnel, plusieurs facteurs font évoluer la masse salariale et les dépenses liées à la gestion de la ressource humaine au département en 2022.

D'une part, plusieurs modifications de périmètre effectives en 2020 et 2021 ont des effets en année pleine en 2022 :

- la majoration de l'effort d'investissement de la collectivité pour développer les compétences locales par la voie de l'apprentissage ;
- la revalorisation du barème indemnitaire local, notamment en faveur des cadres d'emplois de catégorie C et l'extension du régime indemnitaire tenant compte des fonctions, des sujétions, de l'expertise et de l'engagement professionnel aux cadres d'emplois qui ne pouvaient pas encore en bénéficier ;
- l'achèvement de la revalorisation indiciaire nationale (protocole « parcours professionnels, carrières et rémunérations », PPCR) pour une partie des agents de catégorie C et de catégorie B, ainsi que pour les agents de catégorie A, couplée à la poursuite du transfert primes / points (2ème tranche, après une mise en œuvre partielle pour moitié en 2017) en faveur des agents de catégorie A ;
- le repyramidage statutaire des cadres d'emploi de catégorie A de la filière sociale, à l'échelle nationale ;

- la montée en puissance toujours rapide du Centre de santé départemental.

D'autre part, plusieurs mesures nouvelles devraient induire un effet haussier sur la masse salariale :

- La création d'un service d'appui à la vie associative ;
- les besoins en personnels générés par les réponses aux appels d'offre nationaux et européens pour les dispositifs de service public d'insertion par l'emploi (SPIE) et REACT UE dans le champ des politiques d'insertion et de retour à l'emploi ;
- Le renforcement du service départemental de l'accueil familial par le recrutement de nouveaux accueillants familiaux ;
- le renforcement de l'effectif permanent par l'ouverture de nouveaux postes au Centre de santé départemental, pour la concrétisation des engagements conventionnés (Plan pauvreté, Plan Enfance) et pour adapter les ressources au niveau de prestation souhaité dans différents services ;
- la mise en application de mesures nationales de revalorisation pour les plus basses rémunérations par le relèvement de l'indice de rémunération plancher et la modification du déroulement de carrière en catégorie C d'une part, pour les professionnels de la filière médico-sociale par la transposition des principes du Ségur de la santé à la

fonction publique territoriale d'autre part.

✓ Finances

La programmation des engagements de la collectivité, la maîtrise de leur réalisation, le contrôle des risques ainsi que le pilotage budgétaire et financier revêtent une importance toujours notoire dans un contexte incertain pour l'avenir des finances départementales. Elle réunit des métiers de coordination, de gestion administrative, d'analyse de données et d'ingénierie pour un montant annuel représentant près de 0,75 M€.

Le Département maintient une politique de remboursement des annuités d'emprunt stable dans le temps. Depuis 2015, les annuités d'emprunt sont ainsi établies autour de 40 M€ chaque année. En 2021, la conjoncture de taux bas et de recettes dynamiques a permis de diminuer les frais financiers et de réduire à terme le montant des annuités.

Les charges financières représentent 8,2 M€ en fonctionnement, dont 3,5 M€ pour les intérêts de la dette et 4,74 M€ pour la contribution du Département au fonds de solidarité, prévu en hausse de près d'1,24 M€ par rapport au budget primitif de 2021 du fait d'une prévision de recettes de DMTO 2022 favorables.

Pour le fonctionnement des trois groupes politiques 0,33 M€ de crédits sont également prévus conformément au règlement intérieur de l'Assemblée départementale.

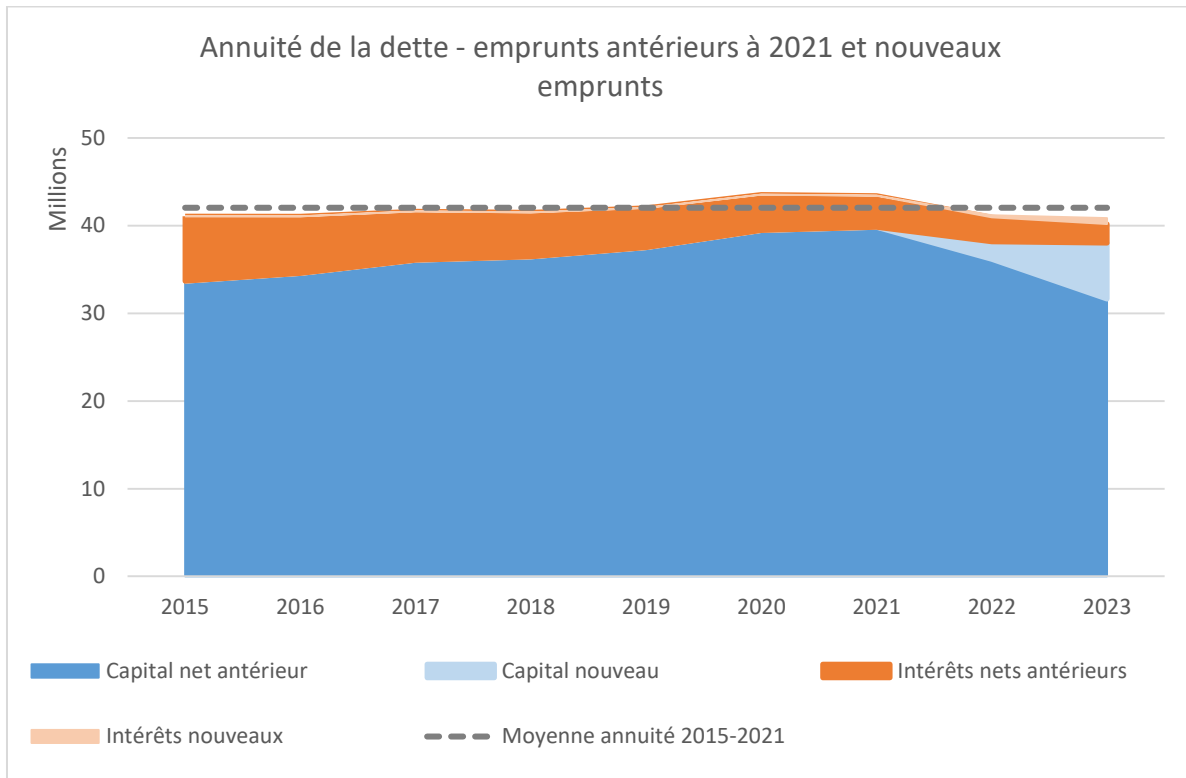
Sont aussi inscrits les crédits nécessaires aux frais de représentation règlementaires et aux besoins en conseils et expertises financières à hauteur de 0,22 M€.

Afin de gérer les mouvements financiers entre les étapes budgétaires, 0,31 M€ sont inscrits au budget. En outre, 0,27 M€ sont consacrés aux annulations de titres. S'ajoutent 1,55 M€ de dépenses imprévues de fonctionnement et 1 M€ de dépenses imprévues d'investissement comme le prévoit la réglementation du CGCT.

Enfin la subvention de fonctionnement au Centre de santé départemental en vue d'assurer des missions de service public, notamment pour la protection maternelle et infantile est maintenue à 1,2 M€.

En investissement, sont inscrits 38,2 M€ correspondants au remboursement du capital de la dette, 8 M€ sont consacrés par ailleurs aux opérations sur les anciens crédits revolving du Département (-4 M€/BP 2021) et 3,3 M€ au remboursement des lignes de trésorerie.

Une reprise de 0,16 M€ sur les provisions pour risque comptabilisée en recette et concernant les admissions en non-valeur est effectuée : le travail important d'apurement des créances antérieures permet en effet de diminuer la provision constituée à 0,3 M€.



✓ C. Autres moyens

Le budget total consacré aux autres moyens internes s'élève à 43,98 M€ y compris la masse salariale.

L'ensemble des autres moyens internes de soutien agrège des métiers très divers à caractère administratif ou technique pour la plupart, spécialisés en logistique, en conception et entretien des équipements et bâtiments, en systèmes d'informations, en commande publique, conseil juridique et contentieux, en communication, en coordination, en documentation et en pratique institutionnelle, soit plus de 200 personnes pour un montant de 11,4 M€.

Moyens généraux

S'agissant des moyens généraux le fonctionnement pour 2022 est proposé à 5,3 M€. Ce budget est en baisse d'environ 2%, grâce à la diminution de l'enveloppe dédiée aux équipements de protection COVID. En 2022 le budget absorbe les dépenses liées à la reprise des activités en présentiel, les besoins de mobilité et d'équipement d'une masse salariale en augmentation ainsi que les hausses significatives des tarifs d'énergie (985 K€ soit + 7,8%), d'affranchissement (560 K€ soit + 9%) et des carburants (1,21 M€ soit +3%).

L'investissement pour 2022 s'établit quant à lui à 2,04 M€, consacrés d'une part aux équipements généraux des services (285 k€), pour l'acquisition de matériels destinés aux manifestations et de renouvellement des photocopieurs et d'autre part aux acquisitions de véhicules et matériels (1,75 M€) qui intègre

la poursuite du projet d'acquisition de fourgonnettes en lieu et place de locations. Cette opération se prolongera jusqu'au remplacement complet de la flotte de fourgonnettes en cours soit jusqu'en 2025. Elle permettra de diminuer à compter de 2023 les charges de fonctionnement et de donner à la collectivité de la souplesse dans sa politique de développement de flotte de véhicules propres.

Patrimoine Immobilier départemental

S'agissant spécifiquement du patrimoine immobilier, le fonctionnement s'établit à 2,3 M€ (0,5 M€ pour la gestion immobilière) et l'investissement à 14 M€, soit le double des investissements votés au BP 2021.

En effet, plusieurs projets étudiés en 2021, rentreront en phase travaux en 2022 : MLA de Paray 2 M€, phase 2 de la MDS Chalon Deliry (1,6 M€) ainsi que le projet de restructuration des Epinoches (0,5 M€). Les études opérationnelles seront également engagées pour le projet de restructuration de la MDS du Creusot (140 K€), dont les concertations, menées en 2021, ont permis de faire aboutir le programme.

Des travaux de rénovation de la salle du conseil départemental permettront, outre la bonne conservation de ce lieu chargé d'histoire (réfection des murs, sols et plafonds), une mise en conformité électrique et un aménagement audiovisuel dont il a pu être constaté l'obsolescence après plusieurs dizaines d'années de bons et loyaux services.

La réfection de la toiture de la gendarmerie de Mâcon est programmée pour 0,6 M€. Des travaux sur la cour d'honneur, les grilles, le secteur de l'administration au château de Pierre-de-Bresse débutés en 2021 vont se poursuivre pour 2 M€.

Une enveloppe globale pour des travaux de réparation et d'intervention d'urgence est également prévue pour 3,1 M€.

Le budget 2022 prévoit également des déploiements de bornes de recharge pour les véhicules électriques, des fontaines à eau, ainsi que la pose de dispositifs de télérelève.

Dans le cadre des actions du Plan Environnement, une enveloppe de 0,2 M€ sera dédiée aux plantations sur le domaine départemental.

Les recettes consacrées à la gestion patrimoniale s'élèveront à 2,3 M€ dont 1,6 M€ en fonctionnement (essentiellement des loyers et remboursement de prestations de services) et 0,7 M€ en investissement relatives essentiellement à des cessions et auxquelles s'ajouteront les financements au titre de la Dotation de soutien à l'investissement départemental (DSID) tant au titre de la dotation normale que du Plan France Relance.

Les moyens informatiques de la collectivité

La ressource informatique et la fiabilité des moyens à mettre à disposition s'avèrent plus que jamais décisifs pour la bonne opérationnalité de l'action départementale.

La proposition de budget s'élève à 5,85 M€ répartis entre l'investissement pour les moyens informatiques de la collectivité pour 4,34 M€ et 1,51 M€ pour la maintenance des applications et les abonnements. Ces crédits concernent principalement :

- Le développement des télé-services afin de faciliter les démarches en ligne et optimiser le travail des agents, la poursuite des chantiers de dématérialisation des documents papiers. L'acquisition de nouveaux progiciels (RH, finances, social) et

Budget 2022

Volontarisme : pour répondre à la crise, le Département se mobilise sur ses politiques publiques et soutient son territoire

l'évolution des progiciels actuels pour un montant de 1,7 M€ ;

- Le renouvellement de serveurs et le remplacement des postes de travail devenus obsolètes, pour 1,34 M€ ;
- Les autres postes importants concernent l'acquisition des licences associées aux serveurs, à la bureautique, aux sauvegardes et au stockage pour 1,3 M€.

Le budget de fonctionnement de 1,5 M€ soit + 0,13 M€ par rapport au BP 2021 se décompose de la façon suivante : des dépenses de téléphonie pour 0,57 M€ relatives à la location de lignes (69 sites), l'hébergement d'applications, les abonnements et communications téléphoniques ; des charges de maintenance des applications et des matériels pour 0,57 M€ ; 0,37 M€ consacrés à de l'assistance extérieure dont 0,2 M€ pour le règlement de la cotisation au GIP Territoires numériques Bourgogne Franche Comté.

Coordination et fonctions transversales

Le budget global affecté à la mission coordination et fonctions transversales (près 0,4 M€) reste, globalement et comme les années précédentes, stable.

Il est principalement composé de dépenses de fonctionnement essentiellement affectées à la prise en charge des dépenses d'abonnement et de documentation de la collectivité, au paiement des diverses cotisations à des associations de collectivités ou des subventions de fonctionnement à des associations d'élus, d'anciens combattants, syndicales et de consommateurs.

Il permet également d'assurer le paiement des frais de déplacement et de formation des élus ainsi que l'organisation des réunions de

l'Assemblée départementale ainsi que la conduite d'actions de coopération décentralisée avec la Ville de Tahoua au Niger et la Région de Varaždin en Croatie.

Depuis juillet 2021, une mission d'appui à la recherche de financements externes a été mise en place au sein de la Mission coordination et fonctions transversales.

Les dépenses de communication

Les dépenses de communication (plus de 0,8 M€) permettent de valoriser l'action et l'image du Département et d'assurer la pédagogie des décisions et des politiques publiques. Les dépenses de communication sont consacrées notamment à l'impression et à la diffusion du magazine Saône et Loire 71, ainsi qu'à l'accompagnement du portage des politiques départementales lors de salons et manifestations (salon de l'agriculture, foires départementales, événements culturels et sportifs, etc.), à l'amélioration de la visibilité du Département et à la modernisation des outils de communication.

Les affaires juridiques et les assurances

Les dépenses en matière juridique s'établissent à 0,7 M€ pour 2022 dont 0,62 M€ au titre des assurances.

Les affaires juridiques traitent des annonces de marchés publics, des contentieux et des litiges divers de la collectivité. En ce qui concerne les dépenses liées aux contentieux, le recours à un conseil juridique est réduit au strict nécessaire. Enfin, une gestion très fine des contrats d'assurances permet de dimensionner au mieux les dépenses afférentes et l'opportunité de la couverture.

SOUTENABILITE FINANCIERE DU BUDGET PRIMITIF POUR 2022

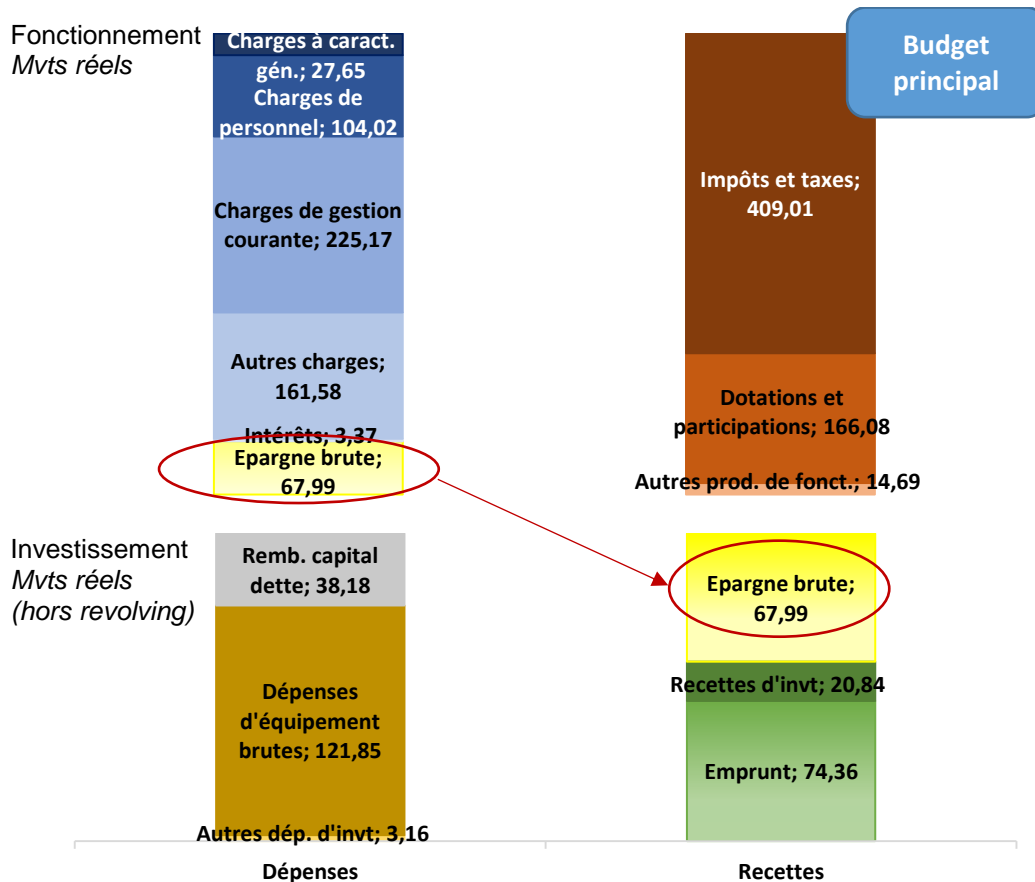
Le budget 2022 du Département de Saône-et-Loire s'inscrit dans la lignée des principes affichés depuis le début de la crise sanitaire. D'une part, le budget 2022 porte une ambition d'intervention, à la fois sur le cœur des compétences du Département en matière social, mais aussi en investissement pour la reprise économique. En cette période de sortie de crise incertaine, l'objectif est d'accompagner la reprise économique tout en déployant les projets du nouveau mandat.

Cette ambition s'inscrit dans un contexte de reprise économique qui demeure incertain et volatile à moyen terme. La soutenabilité financière est préservée mais dépendra également des conditions financières actées par l'Etat à partir de la mi-2022.

Ainsi, l'épargne brute dégagée par les recettes et dépenses de fonctionnement prévues dans ce budget primitif 2022 se maintiendrait à un bon niveau. Elle atteindrait en effet quasiment 68 M€ au budget primitif, soit entre 70 et 75 M€ en budget exécuté. Ce niveau de capacité d'autofinancement serait équivalent à celui de 2018 et 2019. L'épargne ainsi dégagée en fonctionnement, permet de financer la forte ambition des projets d'investissement, tout en maintenant une situation financière soutenable à moyen terme. Avec plus de 125 M€ de dépenses au budget principal et plus de 176 M€ en budget consolidé, l'année 2022 sera marquée par un niveau historiquement élevé d'investissement.

Budget 2022

Volontarisme : pour répondre à la crise, le Département se mobilise sur ses politiques publiques et soutient son territoire



* la prévision d'emprunt n'intègre pas les écritures de résultats établis en cours d'année

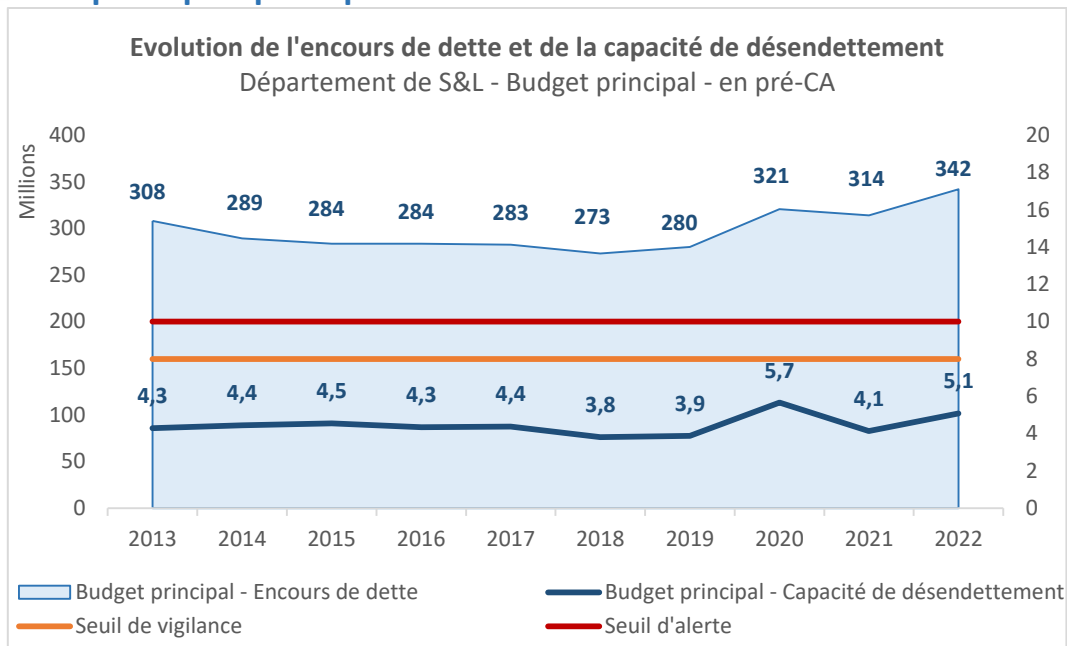
Si le budget présenté est équilibré par un recours à l'emprunt de plus de 74 M€, les prévisions de compte administratif anticipé pour 2022 permettent d'envisager l'évolution du stock de dette départementale entre 325 et 340 M€ après le désendettement connu en 2021.

Aussi, la capacité de désendettement du Département devrait se maintenir autour de

5 années en 2022. Le niveau d'endettement de la collectivité resterait ainsi bien en deçà des seuils d'alerte (8 ans) ou critique (10 ans) en 2022, comme présenté dans le rapport sur les orientations budgétaires pluriannuelles, débattu le 19 novembre 2021.

Budget 2022

Volontarisme : pour répondre à la crise, le Département se mobilise sur ses politiques publiques et soutient son territoire



En budget consolidé, c'est-à-dire intégrant les budgets annexes du Centre de santé, du RIP Très haut débit et de l'EHPAD de Mervans, la dette augmenterait à partir de 2022 du fait de la montée en puissance prévue du THD en 2022

(50 M€ d'investissements programmés). Ainsi, en 2022, la capacité de désendettement augmenterait de 1,6 année entre 2021 et 2022 (6,2 ans en 2022). Elle reste cependant en-dessous du seuil de vigilance de 8 années.

